



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRST



P A C A

4^E PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2021-2025

LES ACTIONS



Le document opérationnel « PRST 4, Les Actions »

présente de manière synthétique les objectifs et actions inscrites au plan régional de santé au travail pour les années 2021-2025 (PRST4).

Le Plan régional de santé au travail est un outil de planification d'actions partenariales coordonnées concourant à la réalisation des priorités de la politique régionale de santé au travail.

Définie par les administrations régionales de l'État, les partenaires sociaux et les organismes de sécurité sociale et de prévention, la politique régionale de santé au travail a pour finalités :

- d'améliorer la prévention des risques professionnels et des conditions de travail dans les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de faire de l'entreprise un milieu inclusif et favorable à la santé,
- et, *in fine*, de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des travailleurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'analyse de situation identifiant les grands enjeux régionaux de santé au travail ainsi que l'ensemble des orientations régionales de la politique de santé au travail sont présentés au sein du document **PRST 4, Les orientations** consultable sur le site www.prst-paca.fr.

SOMMAIRE

ÉDITO	5
AVANT-PROPOS DES PARTENAIRES SOCIAUX	7
AVANT-PROPOS DES PRÉVENTEURS INSTITUTIONNELS	10
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITS AU PRST 4	13
AXE TRANSVERSAL : LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS - DIAGNOSTIC ET ACTIONS	14
AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU TRAVAIL ET LA CULTURE DE PRÉVENTION	18
Objectif 1 - Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention	18
1.1. Favoriser l'appropriation par les entreprises des démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels	18
1.2. Intégrer les enjeux de santé et sécurité au travail dans la formation à toutes les étapes de la vie	19
1.3. Prendre en compte l'utilisation réelle des lieux de travail et des enjeux de maintenance dès la conception des bâtiments et locaux de travail	20
1.4. S'adapter aux évolutions du marché du travail en agissant en direction des formes d'emplois spécifiques	21
Objectif 2 – Accorder la priorité aux principaux risques professionnels	22
2.1. Prévenir l'exposition aux produits chimiques	22
2.2. Améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied	25
2.3. Mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux	26
2.4. Prévenir le risque routier professionnel : trajet et mission	28
2.5. Prévenir les troubles musculo-squelettiques	29
Objectif 3 – Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel	32
3.1. Déployer les démarches QVCT dans toutes les entreprises, en impliquant l'ensemble des acteurs socio-économiques, partenaires sociaux, organisations professionnelles, services de prévention et de santé au travail, et les autres acteurs relais	32
3.2. Faire des démarches QVCT de véritables leviers d'égalité femme-homme	33

AXE STRATÉGIQUE 2 : STRUCTURER, DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE, LA PRÉVENTION DE L'USURE, LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES CONCERNÉS	34
Objectif 4 - Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi	34
4.1. S'appuyer sur les nouvelles structures dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle au sein des services de prévention et de santé au travail et de l'Assurance Maladie pour mieux coordonner la prise en charge des salariés	34
4.2. Développer des dispositifs opérationnels permettant d'améliorer la coordination des acteurs, de développer des recommandations à destination des entreprises et des salariés, et d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'ensemble des actions, ressources et outils proposés	35
4.3. Soutenir et favoriser des actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle en direction des salariés, notamment atteints de maladies chroniques évolutives et de handicap	36
AXE STRATÉGIQUE 3 : ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DEFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	38
Objectif 5 - Encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé-environnement	38
5.1. Développer la transversalité dans la mise en œuvre du parcours de soin des travailleurs, dans les démarches de maintien en emploi, et dans la prévention des risques de maladies multifactorielles	38
Objectif 6 - Anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée	40
6.1. Accompagner les entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise	40
Objectif 7 - Développer la recherche et améliorer les connaissances, notamment sur les risques émergents	41
7.1. Concentrer la recherche sur des thèmes prioritaires garantissant son caractère pertinent et opérationnel et sur les risques émergents	41
AXE STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	42
Objectif 8 - Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail	42
8.1. Promouvoir le rôle des branches professionnelles en matière de conditions de travail	42
8.2. Intégrer la santé au travail et le maintien en emploi dans la négociation collective par la sensibilisation et la formation des représentants du personnel et des acteurs de l'entreprise	43
Objectif 9 - Renforcer l'accompagnement des entreprises par la mobilisation des branches professionnelles et la coordination des acteurs de prévention	44
9.1. Mobiliser et coordonner les acteurs relais pour diffuser la culture de prévention, les outils, dispositifs et ressources en santé au travail aux petites entreprises sur le champ de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé au travail, et du maintien en emploi	44
Objectif 10 - Structurer et partager les données en santé au travail grâce aux outils numériques	46
10.1. Poursuivre et développer la mise à disposition des données régionales de santé au travail	46

ÉDITO

Dans une société profondément impactée dans son organisation par la crise sanitaire que nous venons de traverser, la question de la santé et de sa préservation a été au cœur des préoccupations de nos concitoyens. La protection des travailleurs, en particulier, a donné lieu à une intense activité visant à prévenir les risques de contamination sur leurs lieux de travail. Cela nous a permis de nous rendre compte encore une fois, s'il en était besoin, des liens profonds qui existent entre santé publique et santé au travail. La santé au travail est aussi, c'est indéniable, un facteur essentiel de l'activité économique, et de qualité de vie et des conditions de travail.

Parce que le champ de la santé au travail est vaste, de la prévention des accidents du travail graves et mortels à la prévention de l'usure professionnelle ou de la survenance de maladies professionnelles, et qu'il mobilise de très nombreux acteurs, il est apparu nécessaire aux pouvoirs publics de se doter collectivement d'un outil pour piloter et conduire efficacement la politique de santé au travail. Le Plan Santé Travail (PST) prévoit, au niveau national, les orientations stratégiques en la matière. Le 4^e PST est paru en décembre 2021 pour la période 2021-2025. Il doit être décliné dans chaque région, au travers de Plans Régionaux Santé Travail (PRST), au plus près des réalités quotidiennes de travail.

Dans notre région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et de prévention et les partenaires sociaux se sont accordés, sur la base d'un diagnostic partagé des risques professionnels présents sur nos territoires, pour définir des axes stratégiques en matière de politique régionale de santé au travail. Ils ont identifié des priorités à mettre en œuvre en matière de santé au travail, dans le but d'améliorer la prévention des risques professionnels et les conditions de travail dans les entreprises de la région.

Cette ambition collective se concrétise dans le présent document : le 4^e Plan Régional de Santé au Travail (PRST) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il définit un certain nombre d'objectifs partagés concourant à la réalisation des priorités de la politique de santé au travail sur notre territoire. Il s'attache également à coordonner les acteurs institutionnels et à articuler leurs actions autour de ces priorités régionales. Outil de planification pluriannuelle (2021-2025), il favorise la conduite d'actions partenariales, parfois innovantes ou expérimentales, et soutient la valorisation des outils d'accompagnement des acteurs de l'entreprise, notamment en direction des très petites entreprises. Enfin, il fixe un socle commun de culture de prévention entre les acteurs institutionnels de la prévention et porte l'ambition de le partager à l'ensemble des acteurs socio-économiques.

Pour l'élaboration de ce 4^e PRST, l'ambition poursuivie par l'Etat était celle d'une large concertation. D'abord avec les partenaires sociaux, dont la mission de représentation des intérêts des travailleurs et des entreprises est essentielle à la conduite d'une politique régionale adaptée, efficace et acceptée par tous. Je tiens ici à souligner leur remarquable implication dans les travaux du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail. Puis avec les acteurs institutionnels de la prévention, au premier rang desquels la CARSAT Sud-Est, l'Association Régionale de Coordination des caisses de Mutualité Sociale Agricole, l'OPPBT PACA-Corse, l'ARACT PACA et l'association PRESANSE PACA-Corse qui contribuent, par leur expertise et leur mobilisation constante, à l'animation et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé au travail et de prévention des risques. Je tiens également à les remercier pour leur engagement à la hauteur des enjeux de santé au travail dans notre région.

La dynamique partenariale a bénéficié de l'expérience tirée du précédent plan régional (PRST 3, 2016-2020) et de son bilan riche d'enseignements sur la méthodologie de pilotage et d'animation des partenariats, et sur les démarches d'évaluation des actions. A ce titre, dès la phase de conception des actions de prévention, nous avons souhaité intégrer des indicateurs nous permettant de mesurer leur impact réel sur les conditions de travail et les risques professionnels.

Les participants aux travaux d'élaboration du 4^e PRST ont également pu s'appuyer sur l'existence et les travaux de réseaux et de dispositifs régionaux innovants relatifs à l'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels : réseau « qualité de vie et des conditions de travail » (QVCT), charte régionale de la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi, dispositifs favorisant transversalité avec la santé publique (SISTE PACA notamment), réseau des consultants en prévention des risques psychosociaux, ou bien encore de partenariats locaux comme les comités départementaux de prévention des risques psychosociaux dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Le PRST 4 prévoit 35 actions de prévention partenariales qui seront mises en œuvre sur la période 2021-2025, par onze porteurs de projets, sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte-D'azur. Toutes les actions de prévention des risques professionnels menées dans notre région ne sont pas listées dans le PRST 4, mais celles qui y sont mises en lumière sont soit les plus structurantes, soit les plus innovantes ou encore les plus pointues de leur catégories. Elles sont le reflet des priorités que se sont fixées les auteurs de ce document, validées par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), instance officielle de concertation en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Le 4^e PRST de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur fixe une priorité particulière en matière de prévention des accidents du travail graves et mortels. En France, comme dans notre région, les accidents du travail sont encore trop nombreux. Au coût social et humain, s'ajoute un coût économique. Une action déterminée pour faire baisser les accidents du travail est prévue, et un plan spécifique de Prévention des Accidents du Travail Graves et Mortels (PATGM) est inséré dans le PRST 4.

L'accompagnement de la réforme de la santé au travail en cours est également un enjeu fort du PRST 4. Les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) dont le rôle et les missions ont été enrichis, sont placés au cœur de cette réforme. Cela se traduit par le positionnement plus important qu'ils jouent dans le PRST 4, en étant porteurs de 5 actions.

Le plan régional s'attache également à poursuivre le décloisonnement des politiques de santé publique, santé travail et santé environnementale, déjà initié dans le précédent PRST, et s'inscrit dans le renforcement de la politique d'égalité professionnelle en prenant mieux en compte la santé au travail des femmes et en accentuant la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes.

Le PRST 4 de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ambitionne de faire de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail une préoccupation de tous, à toutes les étapes du parcours professionnel des travailleurs ou de la vie des entreprises. Pour ce faire, la mobilisation des acteurs relais, notamment les branches professionnelles, est un facteur clé de réussite pour toucher la cible prioritaire des TPE/PME. Le suivi et le pilotage du PRST est confié au comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT). Son rôle sera d'être garant du respect des objectifs de la politique régionale de santé au travail, de l'évaluation des actions conduites et, le cas échéant, de leur révision en cas d'échec ou d'inadaptation de celles-ci aux réalités de terrain. Les partenaires sociaux bénéficieront de l'appui de la DREETS et des acteurs institutionnels de la prévention. Les outils de pilotage mis à leur disposition permettront de renforcer la démarche de suivi et d'évaluation des actions inscrites dans le PRST 4.

La mobilisation collective a été remarquable dans cette phase stimulante d'élaboration du PRST et les efforts consentis ont d'ores et déjà entraîné un regain de la dynamique partenariale dans les réseaux et les dispositifs déjà en œuvre. Le partenariat sera élargi, tout au long du déploiement du plan régional, aux acteurs relais. Mais le travail de suivi et d'évaluation des actions de notre PRST 4 est devant nous, et nécessitera encore beaucoup d'implication de la part des préventeurs et des partenaires sociaux. Grâce à l'engagement de tous, je ne doute pas que nous relèverons le défi consistant à préserver et améliorer l'état de santé des travailleurs et à faire de l'entreprise un milieu plus inclusif et plus favorable à la santé.

Jean-François DALVAI

Chef du pôle Politiques du Travail, DREETS PACA

AVANT-PROPOS DES PARTENAIRES SOCIAUX

Comité Régional Confédération Générale du Travail – CGT PACA

Les obstacles à la préservation de la santé des travailleurs sont nombreux : dégradation des conditions d'emploi, précarité, sous-traitance, travail détaché ou ubérisé, mise en concurrence des travailleurs au niveau planétaire et donc dégradation des conditions de travail, mais surtout et avant tout volonté de maximisation du profit. Disparition du CHSCT, loi El Khomri, ordonnances Macron, réforme en santé au travail qui oriente ce plan, ne constituent pas des indicateurs favorables pour le monde du travail.

Le PRST 4 semble donc confronté à une mission impossible et ne peut que tenter d'amoindrir les pressions du capital sur le travail pour préserver la santé des salariés.

La prise de conscience de l'importance de la prévention primaire et de la nécessité de lutter contre la désinsertion professionnelle créée par le système, laisse entrevoir quelques possibilités d'agir en faveur des travailleurs.

Si la prévention primaire doit être au cœur du PRST, celle-ci ne doit pas se faire au détriment d'une réparation encore insuffisante, en lien avec la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle ne doit masquer, ni le manque de moyens, ni l'absence de volonté politique de contrôle et de sanction des entreprises sur le respect des normes et des obligations en matière d'hygiène et de sécurité.

Par ailleurs, nous ne pouvons considérer la multiplication de guides, chartes de bonnes pratiques, kits de sensibilisation et autres communications en ligne comme suffisants pour développer la prévention. Il est impératif que les travaux de l'INRS et les outils qu'il déploie soient utilisés par l'ensemble des préventeurs. Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi pour faire face à l'explosion des licenciements pour inaptitude demande de faire une véritable prévention avec une authentique cartographie des postes à risque dans toutes les entreprises et d'établir un DUERP de qualité archivé et facilement accessible aux travailleurs.

Gilles FOURNEL
Secrétaire régional

Union Régionale Force Ouvrière – FO PACA

Depuis de nombreuses années les militants FO désignés au sein de l'instance du CROCT PACA ont participé à l'élaboration des plans de santé au travail au niveau régional.

Nous avons partagé, durant diverses commissions et réunions plénières, l'envie de faire progresser la politique de santé au travail avec les services de la DREETS, les instances partenaires et les autres représentations syndicales. Tous les échanges se sont passés dans une ambiance courtoise et respectueuse des avis parfois divergents.

Grâce à notre participation au processus de construction, les travaux mis en commun ont permis de faire aboutir un PRST 4 qui s'appuie sur des objectifs choisis pour détailler les actions que nous souhaitons privilégier dans les quatre axes stratégiques du PRST 4.

Par ailleurs, le syndicat FO continuera à œuvrer en tout temps pour le bien-être et la protection de la santé et de la sécurité des salariés assorti d'une juste rémunération dans tout type d'entreprise.

De grands enjeux restent pour nous des axes prioritaires, comme :

- La formation initiale et continue avec le renforcement de l'apprentissage
- Le développement d'une culture de prévention sur le terrain
- Une amélioration conséquente des services de prévention et de santé au travail
- Une amélioration de la connaissance des risques avec le nouvel DUERP
- Un meilleur suivi de l'état de santé des salariés de leur maintien dans l'emploi ainsi qu'un processus de suivi de leurs expositions professionnelles
- Diminuer le nombre d'accidents graves et mortels et l'impact du risque chimique.

Jean-Jacques BLANC
Membre titulaire du CROCT et vice-président du CRPST

Union Régionale Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres - CFE-CGC Provence-Alpes-Côte d'Azur

PREVENTION et FORMATION :

Il est démontré dans plusieurs études économiques qu'un euro investi dans la prévention économise plusieurs euros dans la réparation. Le PRST4 de la région PACA doit donc avant tout faire fructifier ce principe dans la mise en œuvre de ses mesures.

Renforcer l'information et la mise en œuvre des formations sur la prévention des risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail est également nécessaire avec une priorité en direction des jeunes et des nouveaux entrants sur le marché du travail (CFA, écoles professionnelles, apprentissages, grandes écoles, universités...). Il importe en effet de pallier la méconnaissance de ces risques par les salariés à l'occasion de l'apprentissage de leurs métiers. Par ailleurs, renforcer l'accompagnement des TPE/PME à la mise en place d'un DUERP est prioritaire compte tenu du pourcentage important de ce type d'entreprises en région PACA.

Depuis la disparition des CHSCT dans les entreprises et leur remplacement par des CSE, il s'ensuit une diminution de moyens. Il est donc important de former de manière renforcée, un référent Santé au travail.

Améliorer et privilégier la collaboration avec les SPST, qui ont un rôle indispensable pour éviter les accidents graves et mortels, identifier les TMS et RPS, prémunir la désinsertion professionnelle et faciliter le maintien dans l'emploi est aussi essentiel.

Promouvoir auprès des professionnels de santé l'observatoire SISTEPACA constitue un repère pour identifier les principales maladies professionnelles et anticiper les déclarations et proposer des recours aux patients en facilitant les contacts avec les médecins du travail.

Porter enfin une attention particulière aux agriculteurs face aux risques chimiques.

Avec ce PRST4, la CFE-CGC entend voir privilégier un dialogue social constructif s'appuyant sur les acteurs relais (DREETS, DDETS) avec le concours des Branches Professionnelles au cœur des problématiques.

Florinda CIRILLO
Membre titulaire du CROCT

Union Régionale Confédération Française des Travailleurs Chrétiens – CFTC PACA

Depuis plus de 100 ans, la CFTC a tracé avec détermination la voie d'un syndicalisme de construction sociale. Elle agit grâce à son expérience en s'attachant perpétuellement à faire vivre le dialogue social, à rechercher le bien commun et à garantir son indépendance.

Pour la CFTC, le dialogue est un outil privilégié pour concilier performances économiques et sociales en parvenant à des accords « gagnant-gagnant », pour les salariés comme pour les entreprises.

Tous les 5 ans depuis 2004, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail.

L'enjeu : améliorer durablement la prévention des risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde de l'entreprise.

Ce plan régional de santé au travail, déclinaison du plan national de santé au travail est élaboré par le GPROCT du CROCT. La CFTC, organisation syndicale représentative au niveau national, siège au GPROCT et au CRCOT et a donc légitimement pu s'exprimer au nom de tous les salariés pour la co-construction de ce plan régional de santé au travail.

Véronique LIONS
Membre titulaire du CROCT

Mouvement des entreprises de France - MEDEF PACA

Acteur de la co-construction des orientations de la politique de santé et de sécurité au travail et des recommandations en faveur d'une amélioration des actions de prévention conduites au niveau régional et infrarégional à travers les différentes instances dans lesquelles il siège, le MEDEF Sud ne peut que se réjouir de la dynamique partenariale entre l'Etat, les organismes de sécurité sociale et de prévention et les partenaires sociaux qui a abouti à la rédaction de ce PRST 4.

Passer de la culture de la réparation à celle de la prévention, véritable colonne vertébrale de ce document, représente tout l'enjeu de la réforme de la santé au travail qui, si elle veut être utile aux employeurs et aux salariés, se doit d'allier pragmatisme et opérationnalité.

En qualité d'organisation professionnelle représentant les besoins et attentes de toutes les entreprises, le MEDEF énonce à cet égard plusieurs points de vigilance. Il est nécessaire de ne pas véhiculer une image négative du travail en laissant penser que les conditions et l'organisation du travail sont mauvaises au sein de nos entreprises par amalgame et en occultant le caractère multifactoriel d'un risque professionnel. En effet, même si les sujets sociétaux ont leur importance, tout ne peut reposer sur les épaules des employeurs et leur responsabilité doit être correctement délimitée.

Dans le même esprit, il nous semble important que les conséquences positives que peut avoir le travail sur la santé et l'inclusion des salariés de la région Sud soient davantage mises en avant.

Tenant compte de ces éléments, le MEDEF Sud et les branches professionnelles, conscients de leur rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des conditions de travail et le maintien dans l'emploi des salariés de la région, s'attacheront à accompagner les entreprises dans le déploiement opérationnel des orientations définies dans le cadre de ce PRST 4.

Yvon GROSSO
Président

Confédération des Petites et Moyennes entreprises – CPME PACA

Au milieu des partenaires sociaux et des préventeurs institutionnels, la CPME s'est pleinement impliquée dans les travaux de construction de ce nouveau plan de santé au travail.

La CPME a souhaité souligner la nécessité de prendre en compte les spécificités des TPE/PME, d'activer les dispositifs existants (salarié désigné compétent, IPRP, etc.) avant même d'ajouter de nouvelles dispositions, de privilégier l'approche individualisée de la problématique de santé et sécurité au travail pour les entreprises et leurs dirigeants, favoriser le sur-mesure.

La CPME a relevé également la nécessité de porter une attention particulière à toutes les formes juridiques de travail autre que le simple salariat par une approche globale de la santé sécurité et conditions de travail et de santé publique.

De même, le maintien dans l'emploi trop souvent enfermé dans une logique de maintien en emploi salarié dans l'entreprise, doit pouvoir s'élargir vers une vision plus globale.

Enfin concernant l'évaluation des politiques publiques en matière de santé au travail, les mandataires CPME ont souligné l'importance d'améliorer le dispositif d'évaluation par les bénéficiaires et non le questionnement de la seule réalisation des plans d'action des corps intermédiaires qui pourraient être juge et partie.

Sandra GALLISSOT et Jean-Claude DUPUIS
Membres titulaires du CROCT

Union des Entreprises de Proximité – U2P PACA

Le PRST 4 a été construit et va débiter dans une période pouvant être qualifiée à tout le moins de « très intense » sur les sujets concernant la santé au travail.

Hormis la crise sanitaire et ses rebonds successifs qui conduisent les entreprises et leurs salariés à devoir s'adapter continuellement depuis 2 ans désormais, le PRST 4 a été réfléchi puis élaboré dans un contexte de réforme de la santé au travail.

L'appui sur le précédent PRST et son bilan a donc été très utile. Certaines orientations prévues dans le PRST 3, au vu de leur caractère structurel, devaient logiquement continuer à figurer dans le nouveau PRST.

Même si un nouveau plan santé doit s'accompagner de nouvelles orientations, il eut été difficilement concevable de faire l'impasse sur des axes touchant à l'essence même des enjeux de santé-sécurité au travail. On peut citer par exemple le fait de donner la priorité à la prévention et de dépasser la seule question de la pathologie et de sa réparation.

Pour les entreprises représentées par l'U2P, il était également essentiel que le PRST 4 prenne en compte la situation des TPE-PME et de leurs particularités.

L'U2P Provence-Alpes-Côte d'Azur salue la co-construction du PRST 4, dans la continuité du précédent PRST, la disponibilité et le travail engagé par la cellule pluridisciplinaire d'appui en santé au travail du pôle Travail de la DREETS et sa direction. Les partenaires sociaux ont pu travailler et faire évoluer ce PRST.

Ainsi, l'U2P Provence-Alpes-Côte d'Azur partage bien évidemment les axes du PRST visant à développer la culture de prévention, cibler les publics les plus exposés (jeunes, nouveaux embauchés), mieux former à la santé-sécurité, agir prioritairement sur les risques professionnels à la sinistralité et à la gravité importantes, mobiliser les acteurs de proximité (branches professionnelles, services de prévention et de santé au travail, etc.) et surtout mieux accompagner les TPE.

André BENDANO
Président

AVANT-PROPOS DES PRÉVENTEURS INSTITUTIONNELS

Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au Travail Sud-Est – CARSAT Sud-Est

Représentant en PACA l'Assurance maladie – Risques professionnels, la Carsat Sud-Est s'est naturellement investie dans le PRST 4, comme pour les éditions précédentes, en partageant plusieurs de ses actions marquantes et illustratives de nos missions d'assureur.

Les trois thématiques de nos programmes nationaux prioritaires de prévention sont intégrées au nouveau PRST 4 et nous en serons un porteur dynamique avec l'ensemble des partenaires mobilisés :

- TMS Pros,
- Risques chimiques Pros,
- Chutes sur les chantiers ou lors des interventions ultérieures.

Nous avons également souhaité nous engager en co-pilotage ou comme partenaires sur plusieurs autres actions, dont :

- La prévention dès la conception des lieux et des situations de travail, étant convaincus qu'un coup de gomme est plus efficace et moins onéreux qu'une reconstruction ou réaménagement.
- La prévention de la désinsertion professionnelle, grâce à l'expertise de notre service social qui accompagne et remobilise les assurés fragilisés par un problème de santé, un accident ou une maladie professionnelle.

La Carsat Sud-Est met en œuvre bien d'autres programmes ou expérimentations séparément du PRST 4, mais ces actions intégrées répondent aux enjeux de ce nouveau plan ambitieux.

Enfin, nos équipes continueront à agir en prévention des accidents graves et mortels, par leur analyse et la diffusion des bonnes pratiques de prévention dans les entreprises et secteur d'activités particulièrement concernés.

En outre, ces actions seront conduites sur la période 2021-2025, alors que la Convention d'objectifs et de gestion de l'Assurance maladie – Risques professionnels 2019-2022 s'achève et que nous commençons à entrevoir la prochaine sur 2023-2027.

Il reste donc à mettre en musique cette partition coordonnée par les équipes de la DREETS PACA, et je souhaite une belle réussite à l'ensemble des acteurs dont je salue l'implication, au bénéfice des entreprises de notre Région.

Vincent VERLHAC
Directeur Général

Association Régionale de Coordination des caisses de Mutualité Sociale Agricole - ARCMSA PACA

L'ARCMSA PACA s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale d'intervention par sa participation active à la mise en œuvre des orientations du PRST, notamment au travers du travail de bilan du PRST 3 et de la co-construction des actions pour le PRST 4. L'objectif est de mettre en lumière les spécificités du monde agricole et la démarche particulière de prévention qui y est déployée, mais aussi de concourir à une action coordonnée en PACA avec tous les partenaires institutionnels, d'autant que la MSA, membre du CROCT et du futur CRPST, aura une place importante à jouer en lien avec la réforme de la santé au travail.

Le PRST 4 reprend les principaux axes de travail du Plan Santé Sécurité au Travail Agricole qui s'inscrit sur la même temporalité, entre 2021 et 2025, à savoir :

- Agir pour préserver la santé au travail : qu'il s'agisse de mieux prévenir le risque chimique, les Troubles Musculo Squelettiques, les risques Psycho sociaux, les risques de chutes de hauteur ou ceux liés aux machines,
- Poursuivre dans le cadre des chartes régionales, le travail sur la fragilisation de l'employabilité des actifs (maintien en emploi), la prise en compte de la Qualité de vie au travail ou la promotion de la prévention dans l'enseignement agricole ;
- Accompagner les projets notamment lors de transitions agricoles, puisque la meilleure prévention se veut primaire, l'objectif est d'agir sur la conception des lieux de travail, le choix des matériels et des organisations ;
- La co-construction des actions de prévention, avec les acteurs du monde agricole, les élus et partenaires, ce qui rend possible le PRST et les instances de suivi des conditions de travail.

Ce PRST 4, en fédérant les acteurs régionaux, permet enfin, de garantir une égalité de traitement et d'accompagnement pour améliorer la prévention des risques professionnels sur la région PACA quel que soit le régime de rattachement, ce à quoi la MSA est très sensible.

Corinne GARREAU, Directrice
Marie-Claude SALIGNON, Présidente

Agence régionale d'amélioration des conditions de travail – ARACT PACA

L'inscription de longue date de l'ARACT PACA dans la politique régionale pilotée par la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la santé au travail et la prévention des risques professionnels, nous conduit à participer activement aux actions des différents plans sur le sujet.

Le PRST 4 a été l'occasion lors de sa conception, d'apporter notre expertise et les enseignements des actions conduites dans le cadre du PRST 3, en particulier sur le champ de la Qualité de Vie au Travail (devenue Qualité de Vie et des Conditions de Travail, QVCT, dans l'ANI du 9 décembre 2020).

Notre action sera particulièrement centrée sur 3 dimensions :

- En matière de QVCT, le renforcement de la dimension transfert/promotion. En effet, le cadre de la QVT et la dimension santé ont été particulièrement « travaillés » ces dernières années et nous pouvons nous appuyer sur les actions conduites et les enseignements tirés. Il s'agit selon nous de renforcer le volet transfert en direction des consultants (avec le réseau en place depuis 2021 de ReflexQVT), des TPE-PME (avec le lancement de QVT Network en juin 2022 pour la Semaine de la QVT) et des partenaires sociaux.
- En matière de prévention des risques psychosociaux (RPS), l'accent sera mis sur l'accompagnement des mutations organisationnelles (impact du numérique, des nouvelles formes de travail hybride). Malgré nos efforts et ceux des différents partenaires, cet aspect des RPS reste une dimension centrale dans les processus de transformations des organisations et ces difficultés vont perdurer.
- L'ARACT PACA va également renforcer son action sur l'égalité intégrée des femmes et des hommes dans les démarches de QVCT. Cette dimension semble peu présente dans les politiques de prévention des entreprises. Pourtant, les femmes et les hommes ne sont pas exposés aux mêmes risques professionnels, notamment le risque des Violences Sexistes et Sexuelles au travail (VSST) qui touche davantage les femmes. Ce thème est en très forte évolution et la demande des entreprises est significative. La question des VSST génère des tensions et induit une apparition importante de risques psychosociaux.

Yves-Michel NALBANDIAN
Directeur

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics – OPPBTP PACA-Corse

L'agence qui représente, pour la région PACA, l'Organisme Professionnel de Prévention de la branche du Bâtiment et des Travaux Publics, s'est investie dans le PRST 4, comme pour les éditions précédentes, en partageant plusieurs des actions qui déclinent le nouveau plan stratégique @HORIZON 2025 de l'OPPBTP.

Nous serons ainsi porteur dynamique, dans le cadre de ce nouveau PRST4 et avec l'ensemble des partenaires mobilisés, de trois des sept thèmes de prévention retenus à ce plan stratégique :

- Formation initiale,
- Prévention des chutes de hauteur,
- Risque routier professionnel

Nous avons également souhaité nous engager en co-pilotage ou comme partenaires sur plusieurs autres actions, dont :

- La promotion de la 'culture prévention' dans une démarche positive
- Les formes d'emploi spécifiques : intérim... qui présentent, pour les métiers du BTP, une forte sinistralité
- Les risques à effets différés : chimique (amiante, silice...), TMS...

nous permettant ainsi d'avoir, en cohérence avec les orientations nationales de l'OPPBTP, une action régionale déterminante en matière de lutte contre les accidents du travail graves et mortels, ainsi que sur les maladies professionnelles les plus handicapantes.

Il est à rappeler que notre organisme a été associé de près à la construction du PRST 4. C'est pourquoi nous avons l'ambition, pour la région PACA et dans le cadre de la mise en œuvre du plan @H2025, d'être un contributeur majeur du PRST 4.

J'espère que la performance collective, déjà mise en avant par le secrétaire d'Etat en charge de la santé au travail pour l'élaboration de ce PRST 4, se prolongera de manière opérationnelle sous l'impulsion de la DREETS PACA.

Je souhaite enfin une belle réussite à l'ensemble des acteurs dont je salue l'implication, au bénéfice des entreprises du BTP de notre région.

Pierre KNISPEL
Directeur d'agence

Association des Services de Prévention et de Santé au Travail de PACA et Corse PRESANSE PACA-Corse

Les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), regroupés au sein de PRESANSE PACA-Corse, assurent l'accompagnement de plus de 130 000 établissements et 1 200 000 salariés du secteur privé et se positionnent comme des acteurs de proximité sur l'ensemble du territoire de la Région Sud.

Élaboré en co-construction entre la DREETS PACA, les partenaires sociaux, les grands organismes de prévention, dont PRESANSE PACA-Corse, ce nouveau Plan Régional Santé Travail (PRST) a été pensé en donnant une place forte à la prévention. Cette approche collaborative a permis de réaffirmer les principes directeurs partagés du PRST 4 :

- Primauté de la prévention par rapport à la logique de réparation
- TPE et PME comme cibles prioritaires
- Renforcement de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables

Les services de prévention et de santé au travail interentreprises sont ainsi particulièrement présents dans ce plan pour se centrer collectivement sur les réalités de travail. Leur association régionale PRESANSE PACA-Corse se voit confier le pilotage de thématiques centrales comme l'accompagnement aux entreprises dans l'évaluation et la prévention des principaux risques professionnels, la sensibilisation auprès des travailleurs intérimaires et saisonniers ou le maintien en emploi. En tant que conseillers de l'employeur, des salariés et de leurs représentants, les services de prévention et de santé au travail sont des relais dans la promotion du dialogue social pour favoriser une culture de prévention collective.

Le Plan Régional de Santé Travail se veut comme un outil de coordination entre les différents partenaires et acteurs pour une prévention renforcée et apporter des réponses efficaces. Les services de prévention et de santé au travail interentreprises regroupés au sein de PRESANSE PACA-Corse apporteront leur contribution à l'atteinte des objectifs communs.

Maurice PLAISANT, Président
Sandrine MAGNAN, Déléguée Régionale

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITES AU PRST 4



Photo Flamingo Images - Stock Adobe

AXE TRANSVERSAL

LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

DIAGNOSTIC ET ACTIONS

Si le PRST4 est résolument tourné vers la prévention primaire des risques professionnels, la lutte contre les accidents du travail (AT) graves et mortels reste une priorité forte. Cet axe transversal du PRST4 constitue, en région Provence Alpes Côte d'Azur, la déclinaison régionale du **plan national de prévention des accidents du travail graves et mortels**¹.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **2 sous-objectifs et 2 actions** sont inscrits au PRST4 pour répondre à ces enjeux :

S'appuyer sur un diagnostic régional partagé des accidents graves et mortels pour améliorer la portée des actions de prévention et mieux communiquer en direction des acteurs de l'entreprise

Action n°1 - Analyse collective des accidents graves et mortels et communication des messages de prévention auprès des acteurs de l'entreprise	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS Membres du CROCT, en particulier : ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, partenaires sociaux
Descriptif	Présentation annuelle du bilan des accidents du travail graves et mortels (signalements DREETS, données des organismes de sécurité sociale, indicateurs inscrits dans la base de données Sirsé PACA). Analyse partagée entre préventeurs institutionnels afin de rétroagir en prévention auprès des secteurs touchés. Communication sur les AT et diffusion des messages de prévention en s'appuyant sur les acteurs relais. Retour d'expérience partagée et analyse des AT graves et mortels dans le BTP (comité régional BTP DREETS/CARSAT Sud-Est /OPPBTP ; association MSA aux typologies communes d'AT).
Attendus	Améliorer le ciblage et l'efficacité des actions de prévention des AT graves et mortels. Accentuer le message d'alerte et de prévention aux entreprises.
Exemples d'indicateurs	Nombre de rencontres partenariales Nombre de réunions de présentation aux acteurs relais et aux entreprises
Correspondance PST 4	<i>Lutter contre les accidents du travail graves et mortels – diagnostic et actions</i>

¹ - [Plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Lutter contre les accidents du travail graves et mortels en renforçant le contrôle et l'accompagnement des entreprises et en développant la culture de prévention

Action n°2 - Accompagnement et contrôle des entreprises sur la prévention des risques de chutes de hauteur et des risques liés à l'utilisation des équipements de travail dans les entreprises de moins de 50 salariés	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Stratégie d'intervention du système d'inspection du travail qui vise à : - proposer des outils d'accompagnement des entreprises de moins de 50 salariés dans l'amélioration de la prévention des risques d'exposition des travailleurs aux risques de chutes de hauteur et/ou liés à l'utilisation des Équipements de travail, - contrôler l'application des prescriptions réglementaires dans les entreprises et sur les chantiers du BTP. Action portée par les Unités de Contrôle territoriales selon les diagnostics locaux de sinistralité (secteurs professionnels, risques).
Attendus	Ciblage de secteurs d'activités présentant des taux de sinistralité les plus importants. Déploiement des priorités nationales d'action du système d'inspection du travail sur la prévention des accidents du travail et des chutes de hauteur.
Exemples d'indicateurs	Nombre et type d'établissements visités % d'atteinte de la cible Nombres de contre-visites des établissements visités et taux de mise en conformité sur la prévention des risques de chutes de hauteur et des risques liés aux équipements de travail Nombre d'enquêtes AT graves et mortels ; % de suites répressives Nombre de salariés retirés d'une situation dangereuse liée à une exposition à un risque de chute de hauteur/équipement de travail (...)
Correspondance PST 4	- Renforcement de la surveillance du marché des équipements de travail et de protection individuelle (Objectif 1) - Prévention du risque de chutes, notamment dans les secteurs et les branches les plus exposés (Objectif 2) - Rôle de l'inspection du travail et des caisses régionales de l'assurance maladie – risques professionnels (Objectif 9)

Par ailleurs, les 13 actions suivantes, inscrites aux axes stratégiques du PRST 4, concourent également à cet objectif :

Axe 1 - Objectif 1 « Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention »

- Action n° 3** – Accompagnement des entreprises par les services de prévention et de santé au travail à l'évaluation des risques professionnels et à la définition de plans d'actions de prévention (mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- Action n° 4** – Promotion de la désignation et accompagnement à la montée en compétence du salarié compétent en santé sécurité désigné par l'employeur
- Action n° 5** – Mise en visibilité de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle existants en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité et santé au travail pour les acteurs de l'entreprise
- Action n° 6** – Déploiement coordonné des actions d'intégration de la santé au travail au cœur des formations initiales
- Action n° 7** – Promotion de la prévention des risques professionnels dès la conception des bâtiments et des locaux de travail auprès des entreprises et maîtres d'ouvrage
- Action n° 8** – Promotion des conditions de travail au sein des entreprises et plateformes numériques recourant aux formes d'emplois spécifiques.

Axe 1 - objectif 2 « accorder une priorité aux principaux risques professionnels »

- **Action n° 14** – Renforcement de la prévention des chutes de hauteur notamment par la formation des acteurs du secteur de la construction
- **Action n° 15** – Prise en compte, dès la conception, des risques de chutes de hauteur sur les chantiers et lors des interventions ultérieures sur l'ouvrage
- **Action n° 18** – Prévention des risques psychosociaux des dirigeants dans le régime agricole
- **Action n° 19** – Prévention des risques liés à l'utilisation des véhicules professionnels et des équipements mobiles de travail
- **Action n° 22** – Formation et information des travailleurs temporaires et des saisonniers, des chefs d'entreprises utilisatrices et des agences d'intérim, à la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Axe 3 - objectif 5 « encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé-environnement »

- **Action n° 28** – Promotion de la santé au travail par la mise en œuvre d'actions transversales santé travail/santé publique à destination du milieu de l'entreprise
- **Action n° 34** – Diffusion de la culture de prévention, des outils, dispositifs et ressources existants à toutes les entreprises en s'appuyant sur les acteurs relais

L'ensemble de ces actions est inscrit au Plan d'action régional de prévention des accidents graves et mortels 2022-2025 (consultable sur www.prst-paca.fr)



AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU TRAVAIL ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

Objectif 1 : Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention

Faire de la santé au travail une dimension intégrée au geste professionnel et à la culture du métier constitue un levier de développement de la culture de prévention. Complémentairement le développement de la culture de prévention passe par :

- L'accompagnement des employeurs à évaluer en amont les risques professionnels de leurs activités en engageant une démarche d'évaluation à priori des risques et de prévention primaire, intégrée au Document unique d'Évaluation des risques professionnels (DUERP).
- L'incitation des acteurs économiques à intégrer en amont les questions de sécurité et de santé au travail dès la conception de leurs organisations du travail, de leurs process et des lieux de travail.
- Une plus forte implication des acteurs relais de proximité des entreprises à porter les messages de prévention et faire connaître aux entreprises, en particulier les plus petites, les ressources disponibles (sur ce point, des actions plus spécifiques sont prévues à l'objectif 9 du PRST 4).
- Une approche adaptée de la formation et de la prévention pour les travailleurs aux formes d'emploi spécifiques (interimaires, saisonniers, travailleurs détachés...).

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **4 sous-objectifs et 6 actions** sont inscrits au PRST4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 1.1. Favoriser l'appropriation par les entreprises des démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels

Action n° 3 – Accompagnement des entreprises par les services de prévention et de santé au travail à l'évaluation des risques professionnels et à la définition de plans d'actions de prévention (mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)	
Porteurs : Partenaires :	SPST/PRESANSE PACA-Corse ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA/DDETS, OPPBTP PACA-Corse, Branches professionnelles
Descriptif	Action collective d'information des entreprises et d'accompagnement par secteur professionnel ciblé.
Attendus	Développement d'un cadre et d'une démarche partagés sur l'évaluation des risques : privilégier la promotion des outils déjà existants (promotion des outils des préventeurs institutionnels (INRS, MSA, OPPBTP, SPST...), prise en compte des outils des branches professionnelles. Développer le lien entre fiches d'entreprises et démarches d'évaluation de l'employeur et amélioration de la traçabilité collective des expositions aux risques professionnels. Articulation avec les actions d'accompagnement des préventeurs institutionnels.
Exemples d'indicateurs	Nombre et type d'entreprises accompagnées (effectif, secteur...) Nombre de DUERP mis en place ou mis à jour Nombre de plans d'action de prévention mis en place % d'entreprises couvertes par un DUERP % d'actualisation des DUERP Taux de couverture des entreprises suivies...
Correspondance PST 4	1.1.1 – Favoriser la diffusion et l'appropriation par les entreprises des outils d'aide à la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

Action n° 4 – Promotion de la désignation et accompagnement à la montée en compétence du salarié compétent en santé sécurité désigné par l'employeur	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Branches Professionnelles, OPCO
Descriptif	Promouvoir la désignation par l'employeur du salarié compétent en santé et sécurité désigné par l'employeur (tel que prévu par les articles L. 4644-1 et R. 4644-1 du code du travail) et accompagner sa montée en compétence, en ciblant en particulier les entreprises de moins de 50 salariés. Faire connaître les outils d'accompagnement du salarié compétent, et notamment les formations proposées par les organismes de prévention et de sécurité sociale (organismes habilités de l'INRS, OPPBTP, MSA). Mobiliser les acteurs relais pour porter l'offre de formation et d'accompagnement. S'appuyer sur les réseaux de salariés référents existants dans le BTP et l'Agriculture animés par l'OPPBTP PACA-Corse et la MSA, et développer une offre d'accompagnement transversale complémentaire portée par le partenariat régional.
Attendus	Développement des compétences en santé au travail, prévention des risques professionnels et maintien en emploi au cœur de l'entreprise. Déploiement de réseaux de salariés désignés compétents en s'appuyant sur les réseaux existants (Réseau MSA, réseau Cap Prévention de l'OPPBTP PACA-Corse). Développement d'une approche par secteur professionnel. Apporter une compétence minimale aux salariés compétents sur la prévention de la désinsertion professionnelle dans les entreprises dépourvues de référent handicap (en cohérence avec l'action n°27 du PRST4).
Exemples d'indicateurs	Augmentation du nombre de salariés désignés compétents dans les entreprises de moins de 50 salariés (par secteur d'activité, effectif d'entreprise); nombre de réunions d'animation et de salariés compétents participants...
Correspondance PST 4	<i>1.2.3 - Renforcer et étendre les dispositifs de formation continue en santé et sécurité au travail (National/Régional)</i>

Objectif 1.2. Intégrer les enjeux de santé et sécurité au travail dans la formation à toutes les étapes de la vie

1.2.1. Définir et promouvoir une offre coordonnée de formations à destination des acteurs de l'entreprise sur la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

Action n° 5 – Mise en visibilité de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle existants en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité et santé au travail pour les acteurs de l'entreprise	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA ARCMSA PACA, ARACT PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, OPCO, CARIF-OREF
Descriptif	Elaboration d'un espace numérique d'information des employeurs et des salariés sur les dispositifs publics et privés de formation et d'information en prévention des risques professionnels et en santé et sécurité au travail.
Attendus	Donner suite aux recommandations issues des travaux conduits en commission technique du CROCT. Espace opéré par un prestataire, centre-ressources régional. Promotion de l'espace numérique par les partenaires de la prévention et les acteurs relais. Actualisation des données sur les formations dispensées par les porteurs/dispensateurs de formation.

→
suite
tableau



Exemples d'indicateurs	Nombre de consultations de l'espace numérique régional des offres publiques et privées de formation en prévention des risques professionnels. Mise en ligne de 100% de l'offre institutionnelle.
Correspondance PST 4	<i>1.2.3 – Renforcer et étendre les dispositifs de formation continue en santé et sécurité au travail</i>

1.2.2. Développer, adapter et promouvoir une offre de service de culture de prévention à destination des structures d'enseignement en formation professionnelle initiale et continue (CFA, lycées d'enseignements techniques, universités et grandes écoles) ciblant les équipes pédagogiques, ainsi que les tuteurs et maîtres de stages.

Action n° 6 – Déploiement coordonné des actions d'intégration de la santé au travail au cœur des formations initiales	
Porteurs : Co-porteurs : Partenaires :	OPPBTP PACA-Corse ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est ARACT PACA, DREETS/DEETS, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Intégrer dans les cursus de formation initiale des modules de formation aux risques professionnels. Déploiement d'une démarche partagée à destination de : l'équipe pédagogique de l'organisme de formation, des apprenant, de l'entreprise d'accueil (stage, etc.). Mobilisation des outils propres à chaque préventeur adapté au secteur professionnel/cursus de formation.
Attendus	Mailler et articuler les actions d'intégration de la santé au travail dans les cursus de formation initiale conduites par les acteurs de la prévention. Définition d'une stratégie régionale de portage des actions auprès des organismes de formation (couverture des établissements : CFA, lycées professionnels, enseignement supérieur, université). Mutualisation des expériences et des outils entre les préventeurs. Couverture des risques prioritaires du PRST4 / approche sectorielle. Meilleure sensibilisation et formation des jeunes (élèves et étudiants) en santé et sécurité au travail. Association des acteurs de santé publique (bruit, addictions, risque routier...).
Exemples d'indicateurs	Nombre et typologies d'organismes de formation/cursus de formation couverts par le partenariat régional (lycées professionnels, CFA, enseignement supérieur...) Nombre et % d'apprenants formés. Nombre et % d'équipes pédagogiques formées. Nombre d'employeurs/maîtres de stages formés
Correspondance PST 4	<i>Action 1.2.1 Développer la place de la santé et sécurité au travail dans la formation initiale</i>

Objectif 1.3. Prendre en compte l'utilisation réelle des lieux de travail et des enjeux de maintenance dès la conception des bâtiments et locaux de travail

Action n° 7 – Promotion de la prévention des risques professionnels dès la conception des bâtiments et des locaux de travail auprès des entreprises et maîtres d’ouvrage (MOA)	
Porteurs : Partenaires :	CARSAT Sud-Est ARCMSA PACA, DREETS PACA/DDETS, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Agir en direction des entreprises et des maîtres d’ouvrage (MOA) pour la prévention des risques dès la conception des bâtiments et des lieux de travail. Action de sensibilisation des MOA/Donneurs d’ordre sur : - la conception des lieux de travail : accès en sécurité aux équipements de travail, circulation en sécurité, aération/ventilation adaptée, prévention du bruit et des nuisances sonores... - la conception des immeubles : prévention des risques liés aux interventions ultérieures sur l’ouvrage (entretien, maintenance...).
Attendus	Mobilisation des acteurs relais (dont les écoles d’architecture). Montée en compétence des maîtres d’ouvrage et donneurs d’ordre. Montée en compétence des coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers du BTP en phase conception.
Exemples d’indicateurs	Nombre, % et type de MOA formés et accompagnés Nombre et % d’écoles d’architecture engagées Nombre et % de coordonnateurs SPS sensibilisés
Correspondance PST 4	<i>1.3.3 – Sensibiliser à la prise en compte de l’utilisation réelle et des enjeux de maintenance en amont de la construction de bâtiments professionnels et espaces de travail</i>

Objectif 1.4. S’adapter aux évolutions du marché du travail en agissant en direction des formes d’emplois spécifiques

Action n° 8 – Promotion des conditions de travail au sein des entreprises et plateformes numériques recourant aux formes d’emplois spécifiques	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse
Descriptif	Action de contrôle des services de l’inspection du travail des entreprises et plateformes numériques recourant aux formes d’emplois spécifiques : détachement, intérim, plateformes numériques de mise en relation. Action portée par les Unités de contrôle territoriales et l’Unité de contrôle régionale d’appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) selon les diagnostics locaux sur les activités occupant des formes d’emplois spécifiques. S’appuyer sur les contrôles en matière de détachement et de travail illégal pour promouvoir des conditions de travail et d’hébergement conformes aux dispositions du code du travail.
Attendus	Ciblage de secteurs d’activités recourant massivement/exclusivement aux formes d’emplois spécifiques. Déploiement des priorités nationales d’action du système d’inspection du travail sur la lutte contre les fraudes au détachement des travailleurs et contre le travail illégal (faux-statuts). Contrôle des conditions d’emploi, de travail et d’hébergement des travailleurs occupés sur des formes d’emplois spécifiques : détachement, intérim, plateformes numériques de mise en relation. Encourager le dialogue social sur les conditions de travail au sein des entreprises recourant aux nouvelles formes d’emplois spécifiques.
Exemples d’indicateurs	Nombre, %, secteurs et effectifs des entreprises contrôlées. Type et nombre d’infractions corrigées. Nombre d’interventions en CSE.
Correspondance PST 4	<i>S’adapter aux évolutions du marché du travail en agissant en direction des formes d’emploi spécifiques (1.4)</i>

Objectif 2 : Accorder la priorité aux principaux risques professionnels

Parce qu'ils impactent, à court ou long terme, la santé des travailleuses et des travailleurs, les risques chimiques et cancérogènes, les risques de chutes de hauteur et de plain-pied, les risques psychosociaux, les risques de troubles musculo-squelettiques et les risques routiers font l'objet d'une attention particulière dans la politique nationale et régionale de santé au travail et constituent les cinq risques prioritaires du PRST 4.

Pour l'ensemble de cet objectif dédié aux risques prioritaires, **10 sous-objectifs et 14 actions** sont inscrits au PRST 4.

Objectif 2.1. Prévenir l'exposition aux produits chimiques

La politique régionale de santé au travail en région PACA sur ce champ vise, pour les années 2021-2025, à :

- Améliorer la coordination et la transversalité des politiques de prévention des risques chimiques et cancérogènes des acteurs de la santé au travail, de la santé publique et de la santé environnementale.
- Améliorer la connaissance des expositions professionnelles liées aux risques chimiques et cancérogènes en incluant la problématique des risques émergents et des poly-expositions, et la diffuser aux préventeurs, aux professionnels du soin, aux acteurs relais et aux entreprises.
- Améliorer la prévention primaire des risques chimiques et cancérogènes dans les entreprises, en privilégiant une approche sectorielle (secteurs prioritaires), et en adaptant l'approche aux TPE-PME.
- Renforcer l'information et la formation à la prévention des risques chimiques et cancérogènes de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (instances représentatives du personnel y compris).
- Renforcer la détection et la traçabilité des expositions professionnelles des travailleurs aux risques chimiques et cancérogènes, et la reconnaissance des maladies professionnelles.
- Améliorer le maintien et le retour en emploi des travailleurs victimes d'accidents du travail ou développant des pathologies (reconnues ou non en maladies professionnelles) en lien avec des agents chimiques et cancérogènes.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **3 sous-objectifs et 5 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux :

2.1.1 Accompagner les entreprises des secteurs d'activité ciblés à la démarche d'identification *a priori* des risques et de prévention primaire

Action n° 9 – Accompagnement des entreprises de secteurs d'activité ciblés à l'évaluation et la prévention des risques chimiques par le déploiement de la démarche « Risques chimiques Pros »	
Porteurs : Partenaires :	CARSAT Sud-Est Branches Professionnelles, DREETS PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Mesurer la progression des entreprises dans les différentes étapes de leur démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques.
Attendus	Approche par secteur professionnel. Démarche allant jusqu'au développement de l'autonomie de l'entreprise (pérennisation de la démarche). Progression de la prévention primaire des risques chimiques au sein des entreprises (substitution, protection collective). Intégration de l'évaluation du risque chimique au DUERP (Outil Seirich) et mise en œuvre de plans d'actions. Animation des personnels des SPST en charge du contrôle de l'exposition (préleveurs, agents en charge des mesures d'exposition).
Exemples d'indicateurs	Nombre et typologies d'entreprises accompagnées Taux de progression dans la démarche (atteinte de la 4 ^e étape de la démarche) Nombre d'évaluations des risques chimiques retranscrites dans le DUERP Nombre d'actions de substitution de produits, de protections collectives mises en place
Correspondance PST 4	2.1.1 – Prévenir l'exposition aux produits chimiques et renforcer la réglementation sur la prévention et la traçabilité des expositions au risque chimique et en faciliter l'application pour les petites entreprises via des outils adaptés

Action n° 10 – Accompagnement des entreprises du régime agricole à l'évaluation et la prévention des risques liés à l'utilisation des produits chimiques	
Porteurs : Partenaires :	ARCMSA PACA DREETS PACA, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Accompagner les entreprises dans les différentes étapes de leur démarche d'évaluation et de prévention des risques liés à l'utilisation des produits chimiques.
Attendus	Démarche allant jusqu'au développement de l'autonomie de l'entreprise (pérennisation de la démarche). Progression de la démarche de prévention primaire des risques liés à l'utilisation des produits chimiques au sein des entreprises (substitution, protection collective). Intégration de l'évaluation du risque chimique au DUERP (outil Seirich) et mise en œuvre de plans d'actions.
Exemples d'indicateurs	Nombre et typologies d'entreprises accompagnées. Nombre d'actions de substitution de produits, de protections collectives mises en place
Correspondance PST 4	<i>2.1.1 – Prévenir l'exposition aux produits chimiques et renforcer la réglementation sur la prévention et la traçabilité des expositions au risque chimique et en faciliter l'application pour les petites entreprises via des outils adaptés</i>

Action n° 11 – Accompagnement des entreprises à l'évaluation et la prévention du risque chimique par les services de prévention et de santé au travail et amélioration de la traçabilité des expositions des travailleurs	
Porteurs : Partenaires :	SPST/PRESANSE PACA-Corse ARCMSA PACA, Branches Professionnelles, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, OPPBTP PACA-Corse
Descriptif	Action collective d'information des entreprises et d'accompagnement par secteur professionnel ciblé.
Attendus	Amélioration de la traçabilité collective et individuelle des expositions en intégrant la prévention du risque chimique au sein du DUERP. Déploiement coordonné des outils d'accompagnement sur l'évaluation du risque chimique (privilégier les outils déjà existants ; promotion outil INRS : SEIRICH). Liens entre fiches d'entreprises et démarches d'évaluation. Lien Evaluation des risques (ERP) et suivi médical des salariés (DMST). Lien avec la préparation de la visite de fin de carrière et du suivi post-professionnel. Perspectives : maillage et coordination avec les autres actions d'accompagnement conduites par les organismes de prévention et de sécurité sociale.
Exemples d'indicateurs	Nombre et typologies d'entreprises accompagnées. Nombre d'ERP des risques chimiques retranscrites dans DUERP Nombre d'actions de substitution de produits, de protections collectives mises en place
Correspondance PST 4	<i>2.1.1 – Renforcer la réglementation sur la prévention et la traçabilité des expositions au risque chimique et en faciliter l'application pour les petites entreprises via des outils adaptés</i>

2.1.2 Renforcer la prévention des risques d'exposition à l'amiante auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés de stages

Action n° 12 - Prévention du risque d'exposition aux fibres d'amiante des salariés des entreprises du second œuvre du bâtiment en s'appuyant notamment sur l'obligation de repérage avant travaux	
Porteurs : Co-porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS CARSAT Sud-est, OPPBTP PACA-Corse, Inspection du Travail des Armées SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Action d'information des propriétaires, donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage publics et privés, et entreprises du second œuvre sur l'obligation de repérages avant travaux (RAT). Sensibilisation des entreprises du second œuvre sur les règles de prévention amiante (Sous-section 3 / Sous-section 4).
Attendus	Augmentation du nombre de RAT amiante et réalisation d'un RAT pour l'ensemble des travaux sur des immeubles bâtis assujettis. Association des mairies dans le cadre des démarches administratives (permis de démolir, construire). Information et sensibilisation des entreprises du second œuvre. Mobilisation du Réseau régional des Risques Particuliers Amiante (DREETS/DDETS, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, Inspection du Travail des Armées).
Exemples d'indicateurs	Nombre et % de donneurs d'ordre/MOA informés et accompagnés. Nombre et % d'entreprises du second œuvre informées. Nombre et % de chargés de mission formés (MOA, bailleurs sociaux). Nombre et % de salariés formés sous-section 4. Nombre et % de collectivités territoriales informées. Nombre et % de Mairies relais de la campagne d'information.
Correspondance PST 4	<i>2.1.2 – Accompagner les acteurs confrontés à l'amiante, notamment pour effectuer son repérage avant travaux et son retrait de manière sécurisée</i>

2.1.3 Mieux connaître les expositions et poly-expositions professionnelles aux agents chimiques (perturbateurs endocriniens, poussières...) afin de favoriser leur prévention

Action n° 13 - Prévention du risque d'exposition des travailleurs à la Silice	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA Corse, SPST/ PRESANSE PACA Corse, Branches Professionnelles
Descriptif	Sensibilisation des employeurs au risque d'exposition des travailleurs à la silice, dans les secteurs concernés (BTP, Mines et Carrières, Agriculture – terres de filtration (caves), découpe bordures (paysagistes) – etc.). Accompagner les employeurs à l'évaluation des risques d'exposition et à la mise en œuvre d'une démarche de prévention à la silice. Promotion des campagnes de mesurages de l'exposition de la silice de l'OPPBTP PACA-Corse.
Attendus	Mise en commun des outils d'accompagnement des partenaires de la prévention et des branches professionnelles. Promotion d'outils d'information et de sensibilisation au risque silice et d'aide à l'évaluation des risques par secteur professionnel.
Exemples d'indicateurs	Nombre et typologie d'entreprises sensibilisées % d'entreprises sensibilisées par secteurs professionnels ciblés
Correspondance PST 4	<i>2.1.3 – Mieux connaître les expositions et poly-expositions professionnelles aux agents chimiques (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, poussières...) afin de favoriser leur prévention, notamment via la substitution</i>

Objectif 2.2. Améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied

Les orientations régionales en matière de prévention des chutes de hauteur et de plain-pied partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Réduire la sinistralité liée aux chutes de hauteur dans l'ensemble des secteurs professionnels.
- Favoriser la coordination des actions conduites sur la prévention des chutes de hauteur entre l'Etat, les préventeurs institutionnels, et les représentants des entreprises (organisations et fédérations professionnelles) tant au niveau régional qu'au niveau départemental.
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises des secteurs exposés, à la prévention des risques de chutes de hauteur en priorisant la prévention primaire.
- Promouvoir la culture de prévention du risque de chutes de hauteur auprès des acteurs de l'entreprise, et pour le BTP, des acteurs de l'acte de construire.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **2 sous-objectifs et 2 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux :

2.2.1. Renforcer la culture de prévention des chutes de hauteur par la formation initiale et continue des acteurs de l'entreprise (employeurs, encadrement, représentants du personnel, salarié compétent en santé-sécurité, travailleurs), et en particulier en direction des apprenants, des intérimaires et des saisonniers.

Action n° 14 – Renforcement de la prévention des chutes de hauteur notamment par la formation des acteurs du secteur de la construction	
Porteurs : Partenaires :	OPPBTP PACA Corse Branches Professionnelles, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Formation et accompagnement du chef d'entreprise aux risques de chutes de hauteur et à la définition de sa stratégie de prévention. Formation et accompagnement de l'encadrement technique et de proximité dans l'organisation et la mise en œuvre de la prévention des risques de chute de hauteur sur les chantiers. Formation et accompagnement des chargés de prévention pour animer la prévention dans l'entreprise et sur les chantiers du BTP.
Attendus	Formation des apprenants. Formation des chefs d'entreprises, de l'encadrement. Formation des intérimaires. Montée en compétence des coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers du BTP. Déploiement du partenariat OPPBTP PACA-Corse/CARSAT Sud-Est (convention en fin de validité mais le partenariat se poursuit).
Exemples d'indicateurs	Nombre, % , type de personnes formées Nombre, % , type d'entreprises accompagnées
Correspondance PST 4	2.2.4 – Renforcer l'efficacité du dispositif de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)

2.2.2. En s'appuyant sur les acteurs relais, accompagner les acteurs de l'acte de construire et les entreprises des secteurs d'activité cibles à mieux prendre en compte et prévenir les risques de chutes de hauteur dès la conception des locaux et des interventions ultérieures sur l'ouvrage en insistant sur la coordination et la mutualisation des moyens de prévention

Action n° 15 – Prise en compte, dès la conception, des risques de chutes de hauteur sur les chantiers et lors des interventions ultérieures sur l'ouvrage	
Porteurs : Partenaires :	CARSAT Sud-Est DREETS PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Sensibiliser et former les acteurs de l'acte de construire (MOA/Donneur d'ordres, Architectes, Moe Conception et réalisation, CSPS) en phase conception pour la mise en œuvre et l'application des thèmes opérationnels prioritaires (TOP) Agir en direction des entreprises pour la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied).
Attendus	Mobilisation des acteurs relais. Intégration des thèmes opérationnels prioritaires dans les pièces des marchés en phase conception. Application par l'ensemble des intervenants lors de la phase réalisation des thèmes opérationnels prioritaires.
Exemples d'indicateurs	Nombre % et type de MOA formés et accompagnés Nombre et % d'écoles d'architecture engagées Nombre et % de coordonnateurs SPS sensibilisés Nombre et % de partenaires sensibilisés, notamment les représentants des constructeurs de maisons individuelles.
Correspondance PST 4	2.23 – Améliorer la conception et la réalisation des chantiers en sécurité par l'implication des maîtres d'ouvrage, notamment ceux des maisons individuelles

Objectif 2.3. Mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux

Les orientations régionales en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) et de préservation de la santé mentale au travail partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Renforcer la coordination des acteurs en santé au travail autour d'une politique régionale RPS, la diffuser dans les territoires et l'articuler avec les dynamiques régionales de la Qualité de vie au travail (QVT) et des autres risques organisationnels (troubles musculo-squelettiques TMS).
- Développer la transversalité des politiques et les synergies d'actions entre les acteurs de la santé au travail, de la santé publique et du maintien en emploi.
- A partir de la culture commune de prévention déjà existante sur les RPS, développer de nouvelles approches, plus stratégiques, globales et positives, en direction des entreprises, les intégrer dans une approche « risques organisationnels », et changer les représentations des acteurs de l'entreprise.
- Poursuivre l'acculturation, la montée en compétences et l'accompagnement des acteurs de l'entreprise et des acteurs relais sur la prévention des risques psychosociaux et l'organisation du travail, en tenant compte de la spécificité des TPE/PME et par l'expérimentation d'approches plus globales et positives.
- Améliorer la détection précoce des travailleurs exposés à des risques organisationnels, et mieux les prendre en charge afin de limiter l'altération de leur santé et le risque de désinsertion professionnelle.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **3 sous-objectifs et 3 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux :

2.3.1 Promouvoir auprès des entreprises et des acteurs relais les ressources régionales disponibles pour la prévention des risques psychosociaux et organisationnels, les adapter ou en développer de nouvelles en direction des TPE-PME

Action n° 16 – Promotion des ressources mobilisables pour la prévention des risques psychosociaux et organisationnels au sein des entreprises de la région PACA	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS ARACT PACA, ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, SPST/ PRESANSE PACA-Corse, Branches professionnelles
Descriptif	Mise en place d'un groupe de travail partenarial régional sur la prévention des risques organisationnels pour promouvoir de manière coordonnée : les outils d'aide à la prévention des risques organisationnels (RPS et TMS), les réseaux d'appui de consultants existants (IPRP, I3R PACA, TMS PACA, Reflex-QVCT), les dispositifs locaux de dialogue social (Comités départementaux des RPS), et les dispositifs de soutien au dialogue social en entreprise (ARESO, actions de l'Institut Régional du Travail).
Attendus	Améliorer la visibilité des ressources, des outils et des démarches existants d'aide à la prévention des risques organisationnels, en particulier ceux liés aux nouvelles modalités de travail (changement des organisations, numérisation du travail...). Identifier le cas échéant des besoins complémentaires d'outils ou d'accompagnements sur cette thématique. Créer des passerelles entre les démarches de prévention des risques RPS et TMS, et développer la complémentarité avec la démarche QVCT. Créer du lien entre les différents réseaux de consultants. Prise en compte des résultats de l'étude TMS (Observatoire Régional de la Santé) sur les freins et les leviers à la mise en place d'actions de prévention des TMS en entreprise.
Exemples d'indicateurs	Type et nombre d'actions de sensibilisation et d'information sur les outils et dispositifs existants, Type et nombre de cibles visées Mobilisation des acteurs relais (nombre et typologies de partenariats),
Correspondance PST 4	<i>2.3.1 – Faciliter l'appropriation, par les TPE-PME et par les managers à tous les niveaux, des outils et méthodes pour évaluer et prévenir les risques psychosociaux</i> <i>2.3.3 – Améliorer l'adéquation entre l'offre de conseil en matière de RPS et les besoins des entreprises en consolidant l'animation régionale de consultants spécialisés</i> <i>2.5.1 – Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées, grâce à un élargissement des programmes d'accompagnement dédiés</i>

2.3.2 Promouvoir auprès des entreprises la culture de prévention des RPS centrée sur la prévention primaire, et la mise en œuvre des démarches de prévention en s'appuyant sur les acteurs relais (approche métier, ou par branche d'activité)

Action n° 17 – Action partenariale de prévention des risques psychosociaux dans le secteur tertiaire et des services aux entreprises	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	SPST/PRESANSE PACA-Corse ARCMSA PACA, ARACT PACA CARSAT Sud-Est, DREETS PACA
Descriptif	Mobilisation des acteurs (et outils disponibles) pour conduire une action collective partenariale sectorielle de prévention des RPS dans les services administratifs d'entreprises, permettant d'intégrer le secteur Banque et Assurances fortement impacté.
Attendus	Déploiement des outils d'évaluation des risques des RPS en direction du secteur cible Prévenir les RPS dans le secteur cible.
Exemples d'indicateurs	Nombre et % d'entreprises accompagnées Intégration de l'évaluation des risques psychosociaux au DUERP et plans d'action formalisés.
Correspondance PST 4	<i>2.3.1 – Faciliter l'appropriation, par les TPE-PME et par les managers à tous les niveaux, des outils et méthodes pour évaluer et prévenir les risques psychosociaux</i>

2.3.3 Améliorer la détection précoce, la prise en charge et l'accompagnement des dirigeants en situation de difficultés (économiques, état de santé)

Action n° 18 – Prévention des risques psychosociaux des dirigeants dans le régime agricole	
Porteurs : Partenaires :	ARCMSA PACA UNEP
Descriptif	Parcours de prévention pour les dirigeants (cibles prioritaires : Jardins et Espaces Verts). Accompagnement du dirigeant à positionner dans une approche plus globale la préservation de sa santé et celle de ses salariés : mieux prendre en compte les RPS de ses salariés au travers de sa propre situation. Déploiement des outils d'accompagnement : analyse des besoins, conduite de projet, sessions collectives, accompagnement au plan d'actions.
Attendus	Rompre l'isolement des dirigeants et améliorer leur propre qualité de vie et des conditions de travail, ainsi que celles de leurs salariés. Favoriser le partage d'expériences en termes de management, de prévention des RPS (charge de travail notamment) et de gestion du stress, ainsi que la montée en compétences des dirigeants face à cette problématique. Perspectives : déploiement de l'action sur d'autres filières agricoles et d'autres secteurs professionnels avec l'appui des services de prévention et de santé au travail (PRESANSE PACA-Corse), l'OPPBTP PACA-Corse, les branches professionnelles...
Exemples d'indicateurs	Nombre et % de dirigeants accompagnés
Correspondance PST 4	2.3.4 – Renforcer la prévention des risques psychosociaux dans le secteur agricole

Objectif 2.4. Prévenir le risque routier professionnel, trajet et mission

Les orientations régionales en matière de prévention du risque routier professionnel partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Poursuivre et coordonner les actions régionales menées sur le champ de la prévention du risque routier par les préventeurs institutionnels, les institutions territoriales et les acteurs de la sécurité routière.
- Développer la prévention primaire du risque routier dans les entreprises des secteurs professionnels à risques élevés.
- Former les acteurs de l'entreprise au risque routier et à sa prévention.
- Réduire la sinistralité liée aux risques routiers professionnels.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **1 sous-objectif et 1 action** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux :

2.4.1 Promouvoir et diffuser les outils d'évaluation du risque routier, des démarches de prévention, et des aides financières et techniques auprès des acteurs relais et des entreprises

Action n° 19 – Prévention des risques liés à l'utilisation des véhicules professionnels et des équipements mobiles de travail	
Porteurs : Partenaires :	OPPBTP PACA-Corse ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, Préfectures (région, département), Branches Professionnelles
Descriptif	Action de formation sur les thématiques prioritaires du risque routier professionnel : signalisation temporaire, circulation des engins de chantier sur la voie publique, chargement/arrimage, aménagement des véhicules, organisation des trajets, sécurisation des communications.
Attendus	Meilleure prise en compte du risque routier dans l'évaluation des risques professionnels. Perspectives : rapprochement à envisager avec le secteur agricole sur la problématique commune du balisage des chantiers sur voies de circulation (promotion des outils existants notamment issus de l'action « je balise, travaux signalés, tous protégés » du PRST3 de la région Nouvelle Aquitaine).
Exemples d'indicateurs	Nombre, % et type d'entreprises accompagnées Nombre et % de salariés informés/formés Nombre et % de DUERP intégrant le risque routier
Correspondance PST 4	<i>2.4.2 – Sensibiliser et impliquer les entreprises les plus exposées sur la prévention du risque routier, en mission comme sur le trajet domicile-travail, en mobilisant les branches</i>

Objectif 2.5. Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Les orientations régionales en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Développer la coordination des préventeurs au sein d'une instance de gouvernance régionale.
- Définir une culture commune de prévention des TMS entre les préventeurs et l'intégrer aux dispositifs d'accompagnement à destination des entreprises.
- Améliorer la prise en charge des travailleurs exposés.
- Développer l'accompagnement des entreprises et des acteurs relais à l'évaluation et la prévention des risques de TMS.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **1 sous-objectif et 3 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

2.5.1 Déployer des démarches de prévention globale en direction des entreprises favorisant une prévention des TMS centrée sur l'organisation du travail et de l'activité (allant au-delà des approches biomécaniques et techniques), en s'appuyant sur les acteurs relais (approche métier ou par branche d'activité)

Action n° 20 – Prévention des troubles musculo-squelettiques par l'intégration des bonnes pratiques d'entretien et d'utilisation des outils portatifs	
Porteurs : Partenaires :	ARCMSA PACA CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Branches Professionnelles
Descriptif	Formation initiale sur le geste métier quant au choix et à l'entretien (affilage) des outils de coupe pour le maintien du « pouvoir de coupe » (formation-action « Affilage du sécateur »). Ciblage en formation initiale auprès des apprenants (enseignement agricole) et en formation continue auprès des salariés et exploitants. Ciblage des secteurs d'activité : prioritairement viticulture, arboriculture, Jardins/Espaces Verts, etc.
Attendus	Acculturation de l'entreprise à la démarche santé et performance. Sensibilisation à la prévention des Troubles musculo-squelettiques et des troubles psychosociaux (organisation du travail et développement de marges de manœuvre : renforcement de l'autonomie du salarié). Perspectives : opportunités de déploiement d'une action similaire dans d'autres secteurs d'activité tels que le BTP.
Exemples d'indicateurs	Nombre de personnes formées : salariés, exploitants, apprenants Nombre d'entreprises par filière...
Correspondance PST 4	<i>2.5.2 – Améliorer les outils et méthodes proposées aux branches et aux entreprises sur les TMS afin qu'elles s'impliquent davantage dans l'évaluation de ce risque et des plans d'actions associés</i>

Action n° 21 – Accompagnement des entreprises à la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques par la mise en œuvre du programme TMS Pros	
Porteurs : Partenaires :	CARSAT Sud-Est Branches Professionnelles, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Développer les compétences et l'autonomie des entreprises pour prévenir les risques de TMS et lombalgie par le déploiement et le pilotage d'une démarche de prévention organisée en 4 étapes.
Attendus	La mise en œuvre de la démarche de prévention des TMS dans les entreprises ciblées selon le parcours TMS Pros. Le développement des compétences, en entreprise, avec la nomination d'une personne ressource du projet TMS. La mobilisation des acteurs relais et des branches professionnelles. Une offre de service complète et adaptée aux secteurs d'activités concernés.
Exemples d'indicateurs	Nombre, % et typologie d'entreprises accompagnées Nombre et % de décideurs formés à la prévention des TMS Nombre et % de personnes ressources formées Taux de progression (atteinte 4 ^e étape de la démarche) Nombre de dossiers déposés et accompagnés (subventions)
Correspondance PST 4	<i>2.5.1 – Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées, grâce à un élargissement des programmes d'accompagnement dédiés</i>

Action n° 22 – Formation et information des travailleurs temporaires et des saisonniers, des chefs d’entreprises utilisatrices et des agences d’intérim, à la prévention des troubles musculo-squelettiques	
Porteurs : Partenaires :	SPST/PRESANSE PACA-Corse ARCMSA PACA, Branches Professionnelles, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA
Descriptif	Action de formation et d’information des travailleurs temporaires et des saisonniers, des chefs d’entreprises utilisatrices et des agences d’intérim, sur les risques TMS. Lien avec le CPOM cadre : action TMS.
Attendus	Améliorer la prévention des risques professionnels en faveur des intérimaires et des saisonniers. Outiller les entreprises de travail temporaire (accueil de l’intérimaire) et les entreprises utilisatrices (formation aux risques propres à l’entreprise) à l’accueil des travailleurs temporaires et des saisonniers. Perspectives : étude d’opportunité de développement de l’action par l’ARCMSA PACA en direction des prestataires de main d’œuvre et des saisonniers agricoles.
Exemples d’indicateurs	Nombre et % de saisonniers et intérimaires formés Nombre et % de chefs d’entreprises utilisatrices informés, Nombre et % de chefs d’entreprises de travail temporaire formés
Correspondance PST 4	<i>2.5.1 – Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées, grâce à un élargissement des programmes d’accompagnement dédiés</i> <i>1.4.2 – S’adapter aux évolutions du marché du travail en agissant en direction des formes d’emploi spécifiques</i>

Objectif 3. : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel

Les orientations régionales en matière de développement des démarches de Qualité de Vie et des conditions du travail (QVCT) partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Faciliter le déploiement des démarches Qualité de vie et des conditions de travail dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les entreprises, en particulier dans les très petites entreprises.
- Développer les compétences des acteurs internes et externes à l'entreprise.
- Concourir à la pérennisation et à l'efficacité des démarches QVCT dans l'ensemble des entreprises régionales.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **2 sous-objectifs et 2 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 3.1. Déployer les démarches QVCT dans toutes les entreprises, en impliquant l'ensemble des acteurs socio-économiques, partenaires sociaux, organisations professionnelles, services de prévention et de santé au travail, et les autres acteurs relais

Action n° 23 – Développement et promotion de la charte régionale et des démarches QVCT dans toutes les entreprises régionales	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	ARACT PACA ARCMSA PACA, ARS PACA, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse Branches Professionnelles, OPCO
Descriptif	En s'appuyant sur les outils et le partenariat existants, promouvoir la charte régionale QVCT et la qualité de vie au travail auprès de toutes les entreprises de la région PACA par : • la capitalisation des retours d'expériences et des bonnes pratiques d'entreprises (entreprises chartées, entreprises accompagnées en action collective, utilisatrices Reflex QVT...) et mise en relation des entreprises entre elles • la sensibilisation des acteurs relais (partenaires sociaux, organisations professionnelles), • la formation des acteurs de l'entreprise à la démarche QVCT (salarié référent QVCT, IRP, Employeurs, salarié compétent, RH, managers, employeurs...), • l'organisation d'événements de communication réguliers et variés.
Attendus	Progression du nombre d'entreprises « chartées », déploiement d'outils adaptés aux très petites entreprises, pérennisation des démarches dans les entreprises, développement de formations, communications, capitalisations... Négociation d'accord de méthode et d'accords de fond QVCT. Animation du réseau de consultants QVCT. Développement de démarches QVCT en accompagnement des transformations. ou mutations des organisations du travail.
Exemples d'indicateurs	Nombre d'entreprises « chartées » et nombre de renouvellements Nombre de référents QVCT formés Nombre d'accords QVCT signés Nombre de réunions d'animation du réseau de consultants Reflex QVT Nombre de réunions de réseaux d'entreprises « QVT Network » (...)
Correspondance PST 4	3.II– Former et outiller les acteurs de l'entreprise à la mise en œuvre de démarches QVCT, en particulier pour les métiers de l'autonomie et de l'agriculture 3.I2 – Accompagner le dialogue social et professionnel pour permettre des démarches QVCT réussies mais aussi la conclusion d'accords collectifs sur ce thème 3.I3 – Déployer et enrichir le dispositif « Reflex QVT » pour mettre à disposition des TPE/PME une offre de conseil de qualité sur la QVCT

Objectif 3.2. Faire des démarches QVCT de véritables leviers d'égalité femme-homme

Action n° 24 – Promotion de l'égalité femme-homme dans les entreprises par le déploiement des démarches QVCT, en particulier dans leur dimension santé au travail	
Porteurs : Partenaires :	ARACT PACA ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Production et diffusion d'un guide de bonnes pratiques, d'outils et de ressources pour favoriser la prise en compte de l'égalité femme-homme dans les entreprises en s'appuyant sur différentes dimensions de la QVCT : • santé au travail : analyse de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe, prévention des violences sexistes et sexuelles... mixité de l'emploi, • conciliation des temps de vie : organisation du travail, aménagement des horaires, • développement des compétences : accès à la formation, parcours professionnels.
Attendus	Sensibiliser les acteurs de l'entreprise (représentants du personnel, référent harcèlement, référent QVT, membres de la direction, médecine du travail, préventeurs...) à l'intégration de l'égalité femme-homme. Favoriser la prise en compte du genre dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels (intégration dans le document unique d'évaluation des risques et dans le plan d'actions de prévention). Faire de la démarche QVCT un levier d'amélioration de la santé au travail des femmes.
Exemples d'indicateurs	Nombre de sensibilisations Nombre et typologies d'entreprises visées
Correspondance PST 4	<i>3.3.1 – Concevoir des outils dédiés à la santé au travail des femmes, en lien avec les services de prévention et de santé au travail</i> <i>3.3.2 – Accompagner les entreprises dans la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail ainsi que dans la prise en compte des violences conjugales</i>

AXE STRATÉGIQUE 2

STRUCTURER, DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE, LA PRÉVENTION DE L'USURE, LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES CONCERNÉS

Objectif 4 : Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi

Les orientations régionales en matière de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et de maintien en emploi (MDE) par les acteurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Améliorer la précocité de la détection de situation de vulnérabilité et la coordination des acteurs de santé au travail et de soins.
- Articuler les politiques de l'Etat et de ses partenaires en matière de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi.
- Poursuivre, coordonner et animer le partenariat régional au sein d'une instance de gouvernance régionale.
- Soutenir et favoriser les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, et du maintien dans l'emploi, en direction des acteurs de l'entreprise.
- Mettre à disposition des entreprises, en particulier les plus petites, une information plus lisible sur les acteurs, outils et dispositifs existants sur la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.
- Modifier les représentations des acteurs de l'entreprise sur la question des maladies chroniques évolutives et du Handicap au travail.
- Soutenir et favoriser des actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle en direction des salariés, notamment atteints de maladies chroniques évolutives.

Parmi l'ensemble des objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **3 sous-objectifs et 3 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 4.1. S'appuyer sur les nouvelles structures dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle au sein des services de prévention et de santé au travail et de l'Assurance Maladie pour mieux coordonner la prise en charge des salariés

Action n° 25 – Déploiement et fonctionnement des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle au sein des services de prévention et de santé au travail de la région PACA	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	SPST/PRESANSE Paca-Corse ARCMSA PACA, Service social CARSAT Sud-Est AGEFIPH, CAP EMPLOI, DREETS PACA, SSM
Descriptif	Déploiement des guides de bonnes pratiques sur les missions et le fonctionnement des cellules PDP au sein des SPST. Actions de sensibilisation des acteurs (entreprise). Action de maintien en emploi : signalements précoces, accompagnements des employeurs et des salariés, propositions d'aménagement de poste, propositions de solution de maintien en emploi, mobilisation des dispositifs du MDE (aides au reclassement et à la reconversion professionnelle).
Attendus	Favoriser la coordination des cellules des SPST avec les plateformes départementales pluridisciplinaires de l'Assurance Maladie, en lien avec le partenariat régional Charte régionale de coopération sur le MDE.

➤
suite
tableau

→ Exemples d'indicateurs	Nombre de cellules mises en œuvre Indicateurs d'activité sur les salariés suivis par les cellules (quantitatives, qualitatives)
Correspondance PST 4	<i>4.2.2 – S'appuyer sur les nouvelles structures dédiées à la PDP au sein des SPST et de l'Assurance Maladie pour mieux coordonner la prise en charge des salariés</i>

Objectif 4.2. Développer des dispositifs opérationnels permettant d'améliorer la coordination des acteurs, d'établir des recommandations à destination des entreprises et des salariés, et d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'ensemble des actions, ressources et outils proposés

Action n° 26 – Programme pluriannuel d'actions du partenariat régional sur le maintien dans l'emploi	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	DREETS PACA Service Social CARSAT Sud-Est AGEFIPH, ARCMSA PACA, Assurance Maladie (DRSM, CPAM), SSM, CAP EMPLOI, SPST/PRESANSE PACA-Corse, CARIF-OREF, ORS
Descriptif	Travaux du partenariat régional réuni au sein de la charte régionale de coopération sur le maintien dans l'emploi en Paca visant à : • Promouvoir la politique de maintien dans l'emploi et rendre plus lisible l'offre existante d'accompagnement et les dispositifs en faveur du maintien dans l'emploi. • Développer des outils/supports en direction des acteurs de l'entreprise adaptés aux besoins des cibles (employeurs, cadres de proximité, RH, salarié compétent en santé-sécurité et/ou référent handicap, représentants du personnel...) et en faire la promotion. • Développer et diffuser des outils de communications pour la sensibilisation et l'information des patients/salariés atteints de maladies chroniques évolutives et/ou de handicap.
Attendus	Amélioration de la connaissance sur les indicateurs de désinsertion professionnelle et de maintien dans l'emploi pour mieux orienter les actions à conduire sur cette thématique. Améliorer l'efficacité des dispositifs et outils existants, et favoriser leur mobilisation par les acteurs. S'appuyer sur le dispositif du SISTE Paca pour informer les acteurs de l'entreprise sur les ressources et dispositifs d'accompagnement existants sur le champ du maintien en emploi. Mobiliser les acteurs relais sur ce champ (internes et externes de l'entreprise).
Exemples d'indicateurs	Type et nombre de dispositifs et d'outils d'information et de sensibilisation déployés Nombre et type de partenaires et acteurs relais mobilisés
Correspondance PST 4	<i>4.3.1 – Rendre plus lisibles et mieux connus les dispositifs et parcours de maintien en emploi à travers une cartographie partant des besoins des usagers</i>

Objectif 4.3. Soutenir et favoriser des actions sur la prévention de la désinsertion professionnelle en direction des salariés, notamment atteints de maladies chroniques évolutives et de handicap

Action n° 27 – Professionnaliser les entreprises au maintien dans l'emploi d'un salarié en situation de handicap	
Porteurs : Partenaires :	AGEFIPH DREETS PACA/DDETS, Service Social CARSAT Sud-Est, ARCMSA PACA, Assurance Maladie (DRSM, CPAM), SSM, CAP EMPLOI, CARIF-OREF, ORS, SPST/PRESANSE PACA-Corse
Descriptif	Construction d'un module de professionnalisation à destination des entreprises de petites et moyennes tailles afin de les sensibiliser/professionnaliser au maintien dans l'emploi de leurs salariés en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques évolutives ; en cohérence avec les 4 modules déjà proposés par l'AGEFIPH aux référents handicap des entreprises de plus de 250 salariés et en cohérence avec la professionnalisation du salarié compétent sur les risques professionnels (action n° 6 du PRST 4).
Attendus	Faire connaître aux entreprises le rôle et mission des acteurs, les parcours, les process, les dispositifs et outils spécifiques développés en PACA (site Internet SISTE PACA notamment). Modifier les représentations des acteurs de l'entreprise sur les questions du handicap et des maladies chroniques évolutives au travail. Favoriser l'intégration et le maintien en emploi de salariés atteints de maladie et/ou handicap et améliorer leurs conditions de travail.
Exemples d'indicateurs	Nombre de participants au module, nombre et typologies d'entreprises touchées, Satisfaction des participants, typologie des participants, qualité des interventions
Correspondance PST 4	<i>Action 4.3 Renforcer la lisibilité et la pertinence de nombreux dispositifs de maintien dans l'emploi.</i>

Photo Shock - Stock Adobe



AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Objectif 5 : Encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé-environnement

Les orientations régionales en faveur du développement de la transversalité entre les politiques publiques de santé, partagées par les acteurs institutionnels et les partenaires sociaux, sont pour les années 2021-2025 :

- Poursuivre le développement de la transversalité dans les différentes politiques publiques de santé (santé travail, santé publique, santé environnement).
- Améliorer la lisibilité et la visibilité des dispositifs et actions menées par les différents partenaires, et mieux en diffuser l'information.
- Expérimenter et déployer la transversalité au sein des projets co-construits par les préventeurs institutionnels, les acteurs de la promotion de la santé, de la santé publique, et de la santé environnementale.
- Faciliter la mise en œuvre de la transversalité en l'intégrant dans les formations des professionnels de santé.

Parmi ces objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **1 sous-objectif et 2 actions** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 5.1. Développer la transversalité dans la mise en œuvre du parcours de soin des travailleurs, dans les démarches de maintien en emploi, et dans la prévention des risques de maladies multifactorielles

Action n° 28 – Promotion de la santé au travail par la mise en œuvre d'actions transversales santé travail/santé publique à destination du milieu de l'entreprise	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	CRES ARS PACA, DREETS PACA ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, CODES, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Université Aix-Marseille
Descriptif	Développement de programmes de prévention à destination des salariés et des entreprises, co-construits entre acteurs de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé, de la santé et du soin : • poursuite et déploiement de l'action de « prévention des facteurs de risques de maladies cardio-vasculaires pour les salariés de la restauration en région PACA », • développement d'une action de prévention des symptômes psychiques en lien avec le travail en tant que manifestation des risques psychosociaux (RPS).
Attendus	• Développer les échanges entre les acteurs de la santé au travail et les acteurs de la promotion de la santé, dans une démarche collaborative et d'intelligence collective. • Définir les priorités de promotion de la santé au travail en intervenant de manière complémentaire sur les déterminants de la santé liés à l'activité professionnelle, les facteurs de risques et les comportements individuels. • Construire collectivement un cadre d'intervention pour les acteurs de la prévention et de la santé dans les milieux liés à l'activité professionnelle. • Soutenir l'expérimentation d'actions s'inscrivant dans le cadre d'intervention proposé par le Dispositif Régional de Promotion de la santé au travail.



suite
tableau



Exemples d'indicateurs	Degré d'acculturation réciproque des partenaires du dispositif Implication des partenaires et pérennisation du dispositif Nombre et types d'expérimentations conduites Nombre et type d'outils créés à destination des salariés/employeurs Nombre et type de salariés/employeurs sensibilisés Nombre et type de porteurs de projets/opérateurs ayant utilisés les outils produits
Correspondance PST 4	<i>5.1.2 – Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail</i> <i>5.2.1 - Expérimenter des démarches de promotion de la santé cardio-vasculaire</i>

Action n° 29 – Développer une approche partagée de la santé (santé travail, santé environnementale, santé publique) par les professionnels de santé en s'appuyant sur le dispositif du SISTE PACA

Porteurs : Partenaires :	ORS ARCMSA PACA, ARS PACA, AGEFIPH, CAP Emploi, Service social CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, Assurance Maladie (DRSM, CPAM), SPST, Consultation de pathologie professionnelle du CHU de Marseille, Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux (URPS-ML PACA)
Descriptif	Développer le Système d'Information en Santé, Travail et Environnement pour favoriser les échanges entre professionnels de soin, médecins conseils de l'assurance maladie et médecins du travail afin d'accroître l'efficacité des dispositifs et le rapprochement de la santé publique et la santé au travail, au moyen : • d'un groupe de travail pluridisciplinaire qui élabore des outils d'information et de sensibilisation en « santé au travail » ; • d'un site internet accessible au public (www.sistepaca.org) regroupant l'ensemble des informations, conseils et conduites à tenir destinés aux professionnels de soins ; • de sessions de formations/sensibilisations des professionnels de santé sur des sujets de santé au travail afin de faciliter et d'améliorer la prise en charge de ses patients.
Attendus	Sensibilisation des professionnels de santé aux aspects de santé au travail. Aide à l'identification des patients et des situations à risque. Aide à l'établissement du lien entre maladie et activité professionnelle. Développement des échanges entre les professionnels de soins, les médecins conseils et les médecins du travail. Informations sur la déclaration de maladies professionnelles. Renforcement du dépistage précoce des maladies professionnelles. Promotion du réseau et des outils de maintien dans l'emploi. Développement des thématiques en lien avec la santé environnementale
Exemples d'indicateurs	Nombre de thématiques de santé au travail traitées Nombre de professionnels de santé formés
Correspondance PST 4	<i>5.1.1 – Concevoir des documents de référence sur l'approche partagée de la santé à destination des professionnels de santé</i> <i>5.1.2 – Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail</i>

Objectif 6. : Anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée

Les orientations régionales en matière d'anticipation des crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée partagées par les préventeurs institutionnels et les partenaires sociaux sont, pour les années 2021-2025 :

- Aider les entreprises à concilier la continuité d'activité et la préservation de la santé des salariés en situation de crise.
- Accompagner la sortie de crise et limiter les effets des crises sur les conditions de travail et la santé des salariés.

1 sous-objectif et 1 action sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 6.1. Accompagner les entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise

Action n° 30 - Groupe régional d'animation des travaux d'accompagnement des entreprises sur les crises	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	DREETS PACA/DDETS Partenaires sociaux ARCMSA PACA, ARS PACA, CARSAT Sud-Est, DREAL PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Acteurs relais, branches professionnelles
Descriptif	Instauration d'un groupe de travail régional partenarial chargé de l'animation de la politique d'accompagnement des entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise.
Attendus	Déploiement des outils nationaux et promotion en direction des entreprises, employeurs, salariés et leurs représentants, d'un accompagnement de proximité, adapté au contexte local et aux réalités socio-économiques territoriales. Mobilisation des partenaires sociaux à chaque étape de la construction des actions et de leur déploiement auprès des acteurs relais mais également dans les entreprises. Implication des différentes instances régionales et départementales du dialogue social (CROCT, ODDS, CPRI, CPRIA...).
Exemples d'indicateurs	Réalisation d'un inventaire des outils nationaux et régionaux existants. Production et diffusion de recommandations (DUERP). Nombre et type d'entreprises sensibilisées / accompagnées.
Correspondance PST 4	6.1 – Accompagner les entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise

Objectif 7 : Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Etat et les préventeurs institutionnels s'appuient sur l'expertise d'acteurs du monde universitaire et de la recherche, pour enrichir leurs connaissances et mieux définir et orienter les actions de prévention.

Les études et recherches inscrites aux plans régionaux de santé au travail visent en particulier une meilleure compréhension des effets de la multi-exposition ou la connaissance des freins et conditions d'appropriation des démarches de prévention des risques par les petites entreprises.

Dans la continuité des précédents PRST, **1 sous-objectif et 1 action** sont inscrits au PRST 4.

Objectif 71. Concentrer la recherche sur des thèmes prioritaires garantissant son caractère pertinent et opérationnel et sur les risques émergents

Action n° 31 - Etude-action sur la prévention de l'exposition des travailleurs aux perturbateurs endocriniens	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	Opérateur DREETS PACA ARCMSA PACA, ARS PACA, CARSAT Sud-Est, DREAL PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Université, Experts du CROCT (SOMETRAV)
Descriptif Attendus	Mise en place d'un groupe de travail partenarial ayant pour missions de : • identifier et analyser les initiatives régionales existantes en matière de sensibilisation et de prévention des expositions des travailleurs aux perturbateurs endocriniens, • proposer des axes d'amélioration en matière de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises à la prévention des risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens.
	Etablissement de recommandations pour la prévention des expositions aux perturbateurs endocriniens dans les entreprises. Sensibilisation des entreprises dans les secteurs les plus exposés (approche sectorielle) et auprès des publics les plus vulnérables. Développement d'une approche transversale avec les acteurs de la santé publique et de la santé environnementale. S'appuyer sur les travaux universitaires (lien plateforme CREER, pôle de compétences de l'Arbois...).
Exemples d'indicateurs	Réalisation d'un inventaire des initiatives régionales existantes. Production et diffusion de recommandations. Nombre et typologie d'entreprises sensibilisées.
Correspondance PST 4	<i>2.13 – Mieux connaître les expositions et poly-expositions professionnelles aux agents chimiques (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, poussières...) afin de favoriser leur prévention, notamment via la substitution</i> <i>7.2 - Concentrer la recherche sur des thèmes prioritaires garantissant son caractère pertinent et opérationnel et sur les risques émergents</i>

AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Objectif 8 : Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

L'objectif de renforcement du paritarisme et du dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail est poursuivi tout d'abord au niveau régional par l'implication des partenaires sociaux à la définition et au suivi de la politique régionale de santé au travail et leur participation aux instances et comités paritaires institués auprès de l'Etat et des organismes de prévention et de sécurité sociale. Il est également recherché au sein des entreprises dans lesquelles l'enjeu est de soutenir les représentants du personnel dans l'exercice de leurs attributions au bénéfice de l'amélioration des conditions de travail et de la santé des travailleurs.

Parmi les différentes orientations de la politique régionale de santé au travail sur ce champ, **2 sous-objectifs et 2 actions** sont inscrits au PRST 4.

Objectif 8.1. Accompagner les entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise

Action n° 32 – Formation commune des représentants employeurs et salariés de l'Artisanat	
Porteurs :	Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur – CPRIA PACA
Partenaires :	Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - INTEFP
Descriptif	Dans le cadre de leur mission de prévention des conflits, proposer un cycle de formation (2023-2025) aux référents syndicaux territoriaux (représentant des OS et des OP) de la CPRIA PACA relatif aux enjeux de Santé au Travail dans les TPE de l'Artisanat. Le cycle de formation paritaire, composé de plusieurs sessions, est construit, en 2022, en collaboration avec l'INTEFP et sera déployé sur la période 2023-2025.
Attendus	Outils des référents syndicaux territoriaux de la CPRIA sur les enjeux de Santé au travail dans les TPE pour pouvoir répondre aux sollicitations des entreprises artisanales sur ce sujet. Soutenir le dialogue social sur les conditions de travail en faveur des entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel, ou non-assujetties à leur mise en place. Promouvoir auprès des référents syndicaux territoriaux et des entreprises artisanales, les enjeux de santé au travail portés par le PRST 4 ainsi que les outils et ressources développés par les préventeurs institutionnels en faveur des petites entreprises.
Exemples d'indicateurs	Nombre de stagiaires (représentants OS et OP) Nombre de TPE artisanales accompagnées sur ces questions
Correspondance PST 4	Objectif 8 – Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

Objectif 8.2. Intégrer la santé au travail et le maintien en emploi dans la négociation collective par la sensibilisation et la formation des représentants du personnel et des acteurs de l'entreprise

Action n° 33 – Sensibilisation et formation des représentants du personnel à la santé au travail, à la prévention des risques professionnels et au maintien en emploi, et promotion du dialogue social et de la négociation collective sur ces champs	
Porteurs : Co-porteurs Partenaires :	IRT Partenaires sociaux, DREETS PACA ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE
Descriptif	Par l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation de l'IRT, organisme de formation universitaire composante d'Aix-Marseille Université, favoriser :
Attendus	- la montée en compétence des représentants du personnel sur les problématiques de santé, de sécurité, de qualité de vie et des conditions de travail, de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi. - l'intégration de la santé au travail, de la prévention des risques professionnels, de l'amélioration des conditions du travail et du maintien en emploi dans l'ensemble des champs du dialogue social dans les entreprises.
	Soutenir les représentants du personnel dans l'exercice de leurs missions au sein de leur entreprise. Développer la négociation collective sur les champs de la santé au travail et du maintien en emploi. Créer du lien avec les instances de dialogue social régional et départemental sur les thématiques de santé au travail et de dialogue social.
Exemples d'indicateurs	Nombre de formations dispensées et de représentants du personnel formés. Thématiques des formations et part des formations consacrées aux priorités du PRST.
Correspondance PST 4	8.3.1 – Développer la formation des représentants du personnel dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 8.3.2 – Promouvoir l'implication du CSE dans l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise 8.3.3 – Accompagner les acteurs du dialogue social en entreprise

Objectif 9. : Renforcer l'accompagnement des entreprises par la mobilisation des branches professionnelles et la coordination des acteurs de prévention

À l'horizon 2025, la politique régionale de santé au travail cherche prioritairement à améliorer l'accompagnement des très petites (moins de 10 salariés) et petites entreprises (moins de 50 salariés), en :

- Adaptant les messages, les outils, les dispositifs et ressources en santé au travail à leurs demandes, besoins et spécificités.
- Mobilisant et coordonnant les acteurs relais pour diffuser la culture de prévention, les outils, les dispositifs et les ressources en santé au travail aux petites entreprises sur le champ de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé au travail, et du maintien en emploi.
- Développant la compétence et l'expertise des acteurs de proximité des petites entreprises, ainsi que des acteurs-ressources internes (salarié compétent en santé sécurité, représentant du personnel, IPRP...).

Parmi les objectifs poursuivis par la politique régionale de santé au travail, **1 sous-objectif et 1 action** sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 9.1. Mobiliser et coordonner les acteurs relais pour diffuser la culture de prévention, les outils, dispositifs et ressources en santé au travail aux petites entreprises sur le champ de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé au travail, et du maintien en emploi

Action n° 34 – Diffusion de la culture de prévention, des outils, dispositifs et ressources existants à toutes les entreprises en s'appuyant sur les acteurs relais	
Porteurs : Partenaires :	DREETS PACA/DDETS CARSAT Sud-Est, ARCMSA PACA, OPPBTP PACA-Corse, SPST/PRESANSE PACA-Corse, ARACT PACA, Partenaires sociaux, Acteurs relais
Descriptif	Développer le partenariat avec chaque acteur relais (organisations professionnelles de branches, chambres consulaires et des métiers, CPRI, CPRIA, ordres professionnels, OPCO...) : • Etablir un programme de rencontre avec les acteurs relais, identifier leur niveau/modalités d'implication sur les thématiques du PRST, identifier leur capacité de mobilisation des entreprises, et en particulier des petites entreprises, afin de définir une stratégie d'approche des TPE/PME en matière de prévention des risques professionnels, • Construire un plaidoyer de prévention en direction des TPE (messages essentiels, outils, acteurs) et le diffuser en s'appuyant sur les acteurs relais, • Accompagner les actions de prévention des branches professionnelles : cibler des organisations professionnelles de branches pour les accompagner sur les risques prioritaires (ciblage selon sinistralité et/ou enjeux identifiés : aide à domicile, logistique...), le MDE, etc. • Méthode : travailler en sous-groupes de travail sur des thèmes, des acteurs relais, réseaux, etc. ; désignation de pilotes pour les sous-groupes de travail.
Attendus	Définition de messages essentiels et simples de prévention adaptés au métier/ secteur professionnel et valorisation des outils existants. Contribution des acteurs relais au portage, soutien et relais des priorités du PRST (risques prioritaires (organisationnels -TMS, RPS-), Risques chimiques, Routier, chutes de hauteur et MDE). Prise en compte des préoccupations et attentes des TPE/PME en lien avec les acteurs relais. Mobilisation de pairs, d'entreprises déjà engagées (retours d'expériences). Utilisation d'un outil d'information adapté au fonctionnement des TPE/PME (plateforme dématérialisée de type « place des entreprises », etc.). S'appuyer sur les temps forts de la vie de l'entreprise pour diffuser l'information (création de l'entreprise, embauche du premier salarié, 1ère déclaration d'accident du travail), création du CSE, ...).
Exemples d'indicateurs	Nombre et % d'acteurs relais impliqués Nombre et % de partenariats formalisés Nombre d'actions d'accompagnements Nombre, % et type d'entreprises touchées
Correspondance PST 4	9.3.1 – Communiquer de manière large et coordonnée sur les messages de prévention les plus importants, en sensibilisant sur les accidents du travail et maladies professionnelles en lien avec les secteurs concernés 9.3.3 – Développer des stratégies partenariales en direction de réseaux d'acteurs pouvant relayer des ressources en prévention vers les entreprises

Objectif 10. : Structurer et partager les données en santé au travail grâce aux outils numériques

Pour les années 2021-2025, les orientations régionales sur le champ de l'analyse et le développement des données de santé au travail sont les suivantes :

- Poursuivre et développer la mise à disposition des données régionales de santé au travail.
- Poursuivre et développer l'enregistrement, le suivi, l'évaluation et la communication des actions conduites en santé au travail en région.
- Valoriser les études et recherches conduites en région sur la santé au travail.

1 sous-objectif et 1 action sont inscrits au PRST 4 pour répondre à ces enjeux.

Objectif 10.1. Poursuivre et développer la mise à disposition des données régionales de santé au travail

Action n° 35 – Développement des indicateurs de santé au travail dans la base de données en santé « Sirsé Paca »	
Porteurs : Partenaires :	ORS PACA ARCMSA PACA, CARSAT Sud-Est, DREETS PACA, SPST/PRESANSE PACA-Corse, Autres fournisseurs de données
Descriptif	Mettre à disposition des acteurs de la prévention et des acteurs relais des données territorialisées en santé au travail, actualisées annuellement et disponibles publiquement sur le système d'information régional en santé de l'observatoire régional de la santé (Sirsé Paca www.sirsepaca.org), base de données de santé publique, environnementale et de santé au travail.
Attendus	Enrichissement de l'outil en développant le nombre d'indicateurs et de thématiques, en affinant le maillage territorial. Elaboration de portraits de territoires (maille régionale, départementale et locale) Développement des indicateurs de santé au travail complémentaires aux données de sinistralité AT/MP et soutien des dispositifs de recueil d'indicateurs des SPST sur l'exposition aux risques organisationnels, l'environnement et les conditions de travail (souffrance psychique, gêne sonore, TMS).
Exemples d'indicateurs	Progression du nombre d'indicateurs disponibles sur Sirsé PACA Développement de portraits de territoires Nombre de contractualisations avec les fournisseurs de données
Correspondance PST 4	10.2.2 – Optimiser les dispositifs de veille et de surveillance des risques professionnels

GLOSSAIRE

AGEFIPH :	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ANI :	Accord National Interprofessionnel
ANSES :	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
ARACT :	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARCMSA :	Association Régionale de Coordination des caisses de Mutualité Sociale Agricole
ARESO :	Appui aux Relations Sociales
ARS :	Agence Régionale de Santé
AT :	Accident du Travail
AT-MP :	Accident du Travail – Maladie Professionnelle
ATEX :	Atmosphère Explosive
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CARIF-OREF :	Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi-Formation
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CFA :	Centre de Formation d'Apprentis
CNPST :	Comité National de Prévention et de Santé au Travail
COCT :	Conseil d'Orientation des Conditions de Travail
CODES :	Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
CPOM :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPRI :	Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle
CPRIA :	Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat
CRAT-MP :	Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
CREER :	Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques (Projet CREER)
CRES :	Comité Régional d'Éducation pour la Santé
CROCT :	Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
CRPST :	Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail
CRT :	Conférence Régionale du Travail
CSE :	Comité Social et Economique
CTN :	Comité Technique National
CTR :	Comités Techniques Régionaux
DARES :	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGT :	Direction Générale du Travail
DREETS :	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRSM :	Direction Régionale du Service Médical de l'Assurance Maladie
DUERP :	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EVREST :	Evolution et Relations en Santé au Travail
GABO :	Outil/Questionnaire Gène Acoustique dans les Bureaux Ouverts
GPO :	Groupe Permanent d'Orientation du COCT
GPROCT :	Groupe Permanent Régional d'Orientation des Conditions de Travail
I3R :	Intervenant respectant le Référentiel Régional sur la prévention des Risques psychosociaux
IGAS :	Inspection Générale des Affaires Sociales
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSERM :	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
IP :	Incapacité Permanente
IPRP :	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
IRT :	Institut Régional du Travail
MCE :	Maladie Chronique Evolutive
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OPCO :	Opérateur de Compétences
OPPBTP :	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
ORM :	Observatoire Régional des Métiers (devenu CARIF-OREF)
ORS :	Observatoire Régional de la Santé
OSCARS :	Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé
PACA :	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PNSE :	Plan National Santé Environnement
PRESANSE :	Association Prévention, Santé, Service, Entreprise
PRS :	Projet Régional de Santé
PRSE :	Plan Régional Santé Environnement
PRST :	Plan Régional de Santé au Travail
PST :	Plan de Santé au Travail
PSST :	Plan Santé Sécurité au Travail
QVT :	Qualité de Vie au Travail
QVCT :	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RPS :	Risques Psychosociaux
RSI :	Régime Social des Indépendants (intégré depuis 2020 au régime général de la sécurité sociale)
SAMETH :	Service d'Aide pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (devenu Cap Emploi)
SIRSE :	Système d'Information Inter-Régional en Santé
SISTE :	Système d'Information en Santé, Travail et Environnement
SNPE :	Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens
SPST :	Service de Prévention et de Santé au Travail
SSM :	Service Social Maritime
TPE-PME :	Très Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises
TMS :	Troubles Musculo-Squelettiques
URSSAF :	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mars 2022

Edition Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Maquette : François Nagot - Alliage Design

Crédit photos : Stock Adobe